

NOUVEAU  
JOURNAL HELVETIQUE,

OU

ANNALES

LITTERAIRES ET POLITIQUES  
DE L'EUROPE ET PRINCIPA-  
LEMENT DE LA SUISSE.

<sup>1</sup>  
DÉDIÉES AU ROI.

---

DECEMBRE 1769.



NEUCHÂTEL  
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ  
TYPOGRAPHIQUE.

---

MDCCLXIX,



A V I S

*DES EDITEURS.*

**L**ES EDITEURS du NOUVEAU JOURNAL HELVETIQUE, entreprenant de rappeler cet Ouvrage à sa véritable destination, se proposent un but digne de Gens de Lettres & de bons Citoyens. Ils ont cru bien mériter de la Patrie, en faisant connoître les Ouvrages des Auteurs Nationaux qui méritent de l'être, & en répandant par-tout où leur Journal aura des Lecteurs, le goût des Lettres & l'amour de la Vertu. Ils ont la satisfaction de voir que leur entreprise excite l'attention des vrais Patriotes, & ils se croient autorisés à solliciter de nouveau, les directions & les secours de tous ceux dont les lumières & les talens, peuvent contribuer à la perfection de cet Ouvrage. Quoique ce qu'ils ont publié jusques ici soit encore fort au-dessous du point qu'ils se proposent d'atteindre, le Public éclairé peut juger de leurs intentions, & apprécier

leurs efforts. Ils se flattent que le nombre des Soucrivans les mettra à même de fournir aux fraix considérables qu'exige cette entreprise. Ils invitent tous les Amateurs à s'abonner pour l'année prochaine, chez les principaux Libraires de chaque Ville, qui sont chargés de recueillir les souscriptions. On payera comptant, contre une reconnoissance des Libraires, L. 5 de Suisse, ou L. 7. 10 sols de France par année, non compris le port que l'on tâchera de régler de la manière la moins couteuse pour les Abonnés. Ils avertissent que passé ce terme, la souscription coûtera L. 7 de Suisse, ou L. 10 de France. On peut souscrire à

*Arau*, chez MM. WYDLER, Directeur des Postes.

*Bâle* . . . . . FLICK, Libraire.

*Berne* . . . . . SOCIE'TE' TYPOGRAPHIQUE.

*Bienne* . . . . . KOHLI, Direct. des Postes.

*Cologne* . . . . . MITTELBACH, Officier des Postes.

*Fleurier* . . . . . BOVET, Justicier.

*Gènes* . . . . . Ch. Fr. BRANDT, Négoc.  
ROSSIER, Libraire.

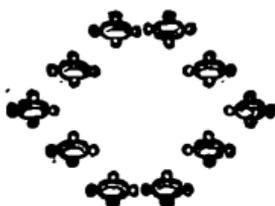
*Genève* . . . . . DUVILARD-SCHERER, Lib.

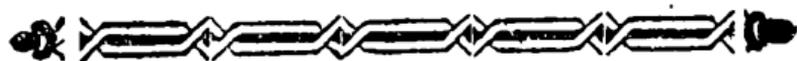
*Messieurs*

<i>La Haie</i> . . .	{ P. GOSSE JUNIOR, & D. FINNET, Libraires de S. A. S. M. le Prince STATTHOUDER.
<i>Lausanne</i> . . .	HEUBACH & COMPAGNIE, Libraires.
<i>Lentzbourg</i> . .	STRAUSS, Directeur des Postes.
<i>Lyon</i> . . . .	BERTHOUD, Libraire.
<i>Le Locle</i> . . .	S. GIBARDET, Libraire.
<i>Lucerne</i> . . .	GÖLDLIN, au Cheval blanc. BALTHASAR, Directeur des Postes.
<i>Montbeliard</i> . .	TITTOT, Directeur des Postes.
<i>Morat</i> . . . .	NICOLET, à la Rive.
<i>Morges</i> . . . .	SCHNELL, Libraire.
<i>Moudon</i> . . .	BESANÇON, Directeur des Postes.
<i>Neuchâtel</i> . . .	S. FAUCHE, Libraire.
<i>Nion</i> . . . .	AMIET, Direct. des Postes.
<i>Pontarlier</i> . . .	JUNET, Direct. des Postes.
<i>Rolle</i> . . . .	BYER, Direct. des Postes.
<i>Shaffhausen</i> . .	{ ZIEGLER, Directeur de l'Imprimerie & de l'Of- fice des Postes.
<i>St. Gall</i> . . .	ZOLLICOFER, Directeur des Postes.

*Messieurs*

<i>Strasbourg</i> . . .	BAUER, Libraire.	
<i>Turin</i> . . . . .	POLLIN & VERNEY, Di- recteurs des Postes.	
<i>Vevey</i> . . . . .	} REYBAZ, Directeur des Postes. } CHENEVIE', Libraire. } BUSINAT, Libraire.	
<i>Yverdon</i> . . . .		DUPUGET, Libraire.
		DUCROT, Direct. des Postes.
<i>Zurich</i> . . . . .	HESS, Directeur des Postes.	





NOUVEAU

JOURNAL HELVETIQUE.

DECEMBRE 1769.

---

I. PARTIE.

ANNALES LITTERAIRES

DE LA SUISSE.

---

LA PALINGE'NE'SIE PHILOSOPHI-  
 QUE, ou idées sur l'état passé & sur  
 l'état futur des êtres vivans, par M. C.  
 BONNET. TROISIEME EXTRAIT.

---

**J**USQUES ici nous avons vû M. BON-  
 NET, développant une hypothèse ingénieu-  
 se, promener son Lecteur de conjectures en

conjectures , & lui présenter un systême qui l'intéresse lors même qu'il ne le convainc pas. Dans les cinq premières Parties , il a proposé ses idées sur l'état futur de notre globe ; dans la sixième , il porte ses regards en arrière , pour découvrir son état passé. Ici l'imagination du Philosophe semble prendre un nouvel effort. Par elle il s'élançe dans l'espace immense des mondes , il remonte au delà des tems. S'il s'égare dans une carrière aussi vaste , il faut convenir que personne ne pouvoit lui servir de guide. On fait qu'il y a des planètes dont la grandeur surpasse plusieurs centaines de fois celle de notre Terre. Ce globe qui nous paroît si grand , est un milion de fois plus petit que le Soleil , autour duquel il circule. On fait que les étoiles fixes sont autant de *Soleils* , qui éclairent d'autres Mondes , que leur prodigieux éloignement dérobo à notre vue.

Au milieu de cette multitude étonnante de Soleils & de Mondes , notre Terre n'est que comme un grain de mil dans un vaste grenier. De ces observations dont tout homme instruit reconnoîtra la justesse , M. B. conclud que la narration de *Moyse* a été jusques ici mal entendue ; & qu'il n'est pas probable que tous ces vastes corps aient été créés

pour notre Terre. L'Historien Sacré ne décrivoit point la création des Cieux, il traçoit les diverses périodes d'une révolution particulière à notre planète. Ce tas immense de ruines, dont la terre est couverte, appuye fortement cette conjecture. Mais que deviendra le respect dû aux Auteurs Sacrés ? M. B. ne pense point y avoir donné atteinte. Ce seroit choquer le sens commun, que de prétendre infirmer l'autorité de MOYSE, parce qu'il n'a pas parlé la langue de COPERNIC. Il parloit mieux encoie, il peignoit la Puissance du GRAND-ETRE, avec le pinceau du Chérubin. Une seule chose étoit essentielle au plan de MOYSE, c'étoit de rappeler l'Univers à son AUTEUR. Il l'a fait, & l'Athée l'admireroit, si l'Athée étoit Philosophe. Ainsi M. B. suppose que la création a précédé d'un tems indéfini ce *renouvellement*, dont la Genèse nous retrace les circonstances. Pour appuyer ce système vraiment singulier, il rappelle la définition de l'Univers. L'Univers est la Collection systématique de tous les Etres créés. Mais comment seroit-il un système, si toutes les parties ne sont pas liées les unes aux autres ? ( Il nous paroît qu'elles peuvent l'être, sans avoir existé toutes en même-tems. ) Un Philosophe pénétré de cette idée, n'admettra jamais que DIEU a créé l'Univers pièce après pièce.

Toutes les parties de l'Univers font contemporaines, mais les Mondes ont leurs révolutions. Notre Terre a eu les siennes, qui en ont changé la face. Telle a été la création de MOYSE. L'Auteur Sacré semble même supposer la préexistence de la Terre, lorsqu'il dit qu'elle étoit sans forme & vuidé. Nous ignorons les causes de cette révolution. Peut-être que la Terre en renfermoit le germe dès le commencement. D'où venoient, demandera t on, ces animaux & ces plantes, dont MOYSE décrit la création? M. B. ne croit point abuser de la liberté de faire des conjectures, en affirmant que les germes de ces nouveaux habitans étoient renfermés dans les anciens. Ainsi, en supposant que notre Terre étoit appelée à subir trois grandes révolutions, il faudroit admettre que les germes des Etres organisés contenoient dès l'origine des choses, des principes de réparation, exactement correspondans à ces trois changemens. Si l'on veut en admettre un plus grand nombre, que l'on se rappelle qu'il n'y a point de nombre infini, & que M. B. ne prétend point favoriser l'opinion de l'éternité du monde.

M. B. n'a aucune lumière certaine sur les causes qui ont détruit le premier Monde. La Genèse nous apprend qu'au tems

du *Cahos*, notre globe étoit couvert d'eau. (a) Tous les Êtres organisés, qui peuploient le premier monde furent confondus dans cet abîme; mais ils ne furent détruits qu'en apparence. Le *cahos* se débrouille aux yeux du Philosophe, les eaux se séparent des Continens, la Terre produit des herbes & des arbres portant leur semence en eux-mêmes; les poissons peuplent les mers; les oiseaux volent dans les airs; la Terre est couverte d'animaux. Un autre ordre de choses succède au premier: la seconde période commence, & sa fin sera celle dont parle l'ASTROLOGUE, lorsqu'il dit (b), *que ce monde est réservé pour le feu*,

L'ANTIQUITE' du monde pourroit être beaucoup plus grande que nous ne l'imaginons. Un grand Astronome a crû remarquer, que l'obliquité de l'Écliptique diminue d'une *minute* dans un siècle, (c) en sorte qu'il lui faudroit plus de 140,000 ans pour être confondu avec l'Équateur, & 2,160,000 ans pour faire le tour en pas-

(a) *Gen. I. 2, 9. 10.*

(b) 2. *Pierre III. 7. 3.*

(c) *Lettres de M. DE MAIRAN*  
*au P. PARENIN. p. 112. & 113.*

fant par les pôles ? Qui pourroit prouver qu'il n'a pas fait déjà plusieurs révolutions entières. Qu'on ne rappelle pas ici la nouveauté des Peuples , l'origine des Sciences & des Arts. La Chronologie Sacrée est la base la plus solide de l'Histoire ancienne ; mais ce n'est pas l'infirmier , que d'avancer qu'elle ne s'étend pas au delà d'une révolution particulière de notre Monde. Si DIEU est *immuable* ; si ce qu'il a voulu , il le voudra touj ours ; s'il a voulu de toute éternité créer l'Univers . . . . . Je suis effraïé . . . . Je m'arrête . . . Je recule d'effroi . . . . . O Eternité ! Eternité ! un foible Mortel , un atôme pensant ôse te nommer , & ton nom est tout ce qu'il connoît de toi. ( A cette exclamation de notre Auteur , qui ne croiroit qu'il entrevoit la possibilité de l'éternité du Monde ? Cependant il rejette bien loin cette idée contradictoire à tous les vrais principes ; & pour nous convaincre de sa façon de penser à cet égard , il nous renvoie à ce qu'il a avancé plus haut sur cette matière. Il faut convenir que cette Partie , qui d'ailleurs n'est autre chose qu'une digression , prête plus que les autres à la critique , quand ce ne seroit que par son inutilité. )

PLUS on s'arrête à contempler ces trésors inestimables d'INTELLIGENCE & de BON-

du *Cahos*, notre globe étoit couvert d'eau. (a) Tous les Êtres organisés, qui peuploient le premier monde furent confondus dans cet abîme; mais ils ne furent détruits qu'en apparence. Le *cahos* se débrouille aux yeux du Philosophe, les eaux se séparent des Continens, la Terre produit des herbes & des arbres portant leur semence en eux-mêmes; les poissons peuplent les mers; les oiseaux volent dans les airs; la Terre est couverte d'animaux. Un autre ordre de choses succède au premier: la seconde période commence, & sa fin sera celle dont parle l'Âdore, lorsqu'il dit (b), que ce monde est réservé pour le feu,

L'ANTIQUITE' du monde pourroit être beaucoup plus grande que nous ne l'imaginons. Un grand Astronome a crû remarquer, que l'obliquité de l'Écliptique diminue d'une *minute* dans un siècle, (c) enforte qu'il lui faudroit plus de 140, 000 ans pour être confondu avec l'Équateur, & 2, 160, 000 ans pour faire le tour en pas-

(a) Gen. I. 2, 9. 10.

(b) 2. Pierre III. 7. 3.

(c) Lettres de M. DE MAIRAN  
au P. PARENIN. p. 112. § 113.

fant par les pôles ? Qui pourroit prouver qu'il n'a pas fait déjà plusieurs révolutions entières. Qu'on ne rappelle pas ici la nouveauté des Peuples , l'origine des Sciences & des Arts. La Chronologie Sacrée est la base la plus solide de l'Histoire ancienne ; mais ce n'est pas l'infirmier , que d'avancer qu'elle ne s'étend pas au delà d'une révolution particulière de notre Monde. Si DIEU est *immuable* ; si ce qu'il a voulu , il le voudra toujours ; s'il a voulu de toute éternité créer l'Univers . . . . . Je suis effraïé . . . . . Je m'arrête . . . . . Je recule d'effroi . . . . . O Eternité ! Eternité ! un foible Mortel , un atôme pensant ose te nommer , & ton nom est tout ce qu'il connoît de toi. ( A cette exclamation de notre Auteur , qui ne croiroit qu'il entrevoit la possibilité de l'éternité du Monde ? Cependant il rejette bien loin cette idée contradictoire à tous les vrais principes ; & pour nous convaincre de sa façon de penser à cet égard , il nous renvoie à ce qu'il a avancé plus haut sur cette matière. Il faut convenir , que cette Partie , qui d'ailleurs n'est autre chose qu'une digression , prête plus que les autres à la critique , quand ce ne seroit que par son inutilité. )

PLUS on s'arrête à contempler ces trésors inestimables d'INTELLIGENCE & de BON-

TE', qui est l'essence de l'Être des Êtres, plus on s'étonne que des Philosophes aient pû soutenir l'anéantissement des animaux. La Métaphysique sublime du grand LEIBNITZ ne pouvoit manquer de lui persuader la survivance des ames. Mais il a paru croire que la conservation de la personnalité suppose la conscience réfléchie (d). Il n'avoit pas dans l'esprit ce perfectionnement, que M. B. a crû pouvoir admettre. Il est resté au-dessous du point, où les principes devoient naturellement le conduire, & les Philosophes circonspects lui sauront gré de s'être arrêté dans une carrière où il est facile d'aller trop loin. M. B. développe dans la 7<sup>e</sup>. Partie, le système du PLATON de l'Allemagne. Il fait voir les rapports & les différences qu'il avoit avec ses idées; & bien loin de diminuer la juste admiration qu'il mérite, il ose affirmer que jamais génie n'a plus créé que celui de LEIBNITZ.

Le dogme philosophique de la Restitution de tous les Êtres animés, ne porte aucune atteinte à celui de notre propre Résurrection, c'est ce que M. B. s'efforce

---

(d) *Theodicée*, § 23.

de montrer dans sa 8<sup>e</sup>. Partie, & ici, il nous présente de grandes idées. Le Dogme Sacré de notre Rélurrection, repose sur l'imputabilité & la moralité de nos actions. L'observation des *Loix Naturelles* conduit tôt ou tard au *bonheur*, & leur inobservation amène tôt ou tard *l'infortune*, parce que ces Loix sont les *résultats* de la *Nature* de l'Homme & de ses *relations*. La *vie présente* est le premier anneau d'une chaîne qui se perd dans *l'Eternité*. En annorçant au genre humain le dogme de la Rélurrection, celui qui est *la réurrection* & *la vie* lui a enseigné, non pas simplement le dogme de *l'immortalité de l'ame*, mais celui de *l'immortalité de l'Homme*. Son état présent détermine son état futur; la *mémoire* lui conserve le souvenir du *passé*. Cet Etre qui fait le *bien* ou le *mal*, qui sera *récompensé* ou *puni*, n'est pas une *certaine ame*. C'est une ame unie à un corps, c'est un *Homme*; ce sera donc l'Homme tout entier, qui sera *récompensé* ou *puni*. Le dogme de la Rélurrection suppose une liaison secrète entre l'*état futur* de l'Homme & son *état passé*. Cette liaison n'est point *arbitraire*: il n'y a rien d'*arbitraire* dans l'Univers. L'homme peut être dirigé au *bonheur* par des Loix, parce qu'il peut les *connoître* & les *suivre*. Il est donc un *Etre*-

*moral*, puisque l'entendement dirige la volonté ; & les actions qui en résultent peuvent lui être *imputées* ; c'est-à-dire , que l'homme doit en éprouver les suites naturelles. Cet ordre n'a pas toujours lieu sur la terre , mais l'immortalité prolongeant notre existence , l'ordre reprendra ses droits. Il n'y a point de *moralité* chez les *animaux* , parce qu'ils n'ont point d'entendement ; mais cette faculté qui leur manque aujourd'hui , ils peuvent l'acquérir dans un autre ordre de choses. Ne cherchons point à intéresser la Foi dans des recherches purement philosophiques. L'opinion commune , qui condamne à un anéantissement éternel tous les Etres organisés , excepté l'homme , appauvrit l'Univers. L'opinion plus philosophique de M. B. répond mieux aux grandes idées que la raison se forme de l'Univers & de son divin Auteur.

AFIN d'établir d'autant mieux son système , M. B. s'engage dans de nouvelles réflexions , sur l'excellence des machines organiques. Cette 9<sup>e</sup>. Partie renferme des détails très curieux. L'animal est un composé de machines , dont toutes les actions conspirent un même but. Mais combien la structure du plus petit insecte l'emporte-t-elle sur la construction du plus beau chef-d'œuvre d'Horlogerie ? Les machines orga-

niques souffrent comme celles de l'art des déperditions journalières ; mais elles réparent sans cesse leurs pertes, par la nutrition. Elles s'étendent en tout sens ; elles s'incorporent des molécules étrangères par le *developpement*. Quel mécanisme ! Chaque pièce en s'étendant demeure essentiellement en *grand* ce qu'elle étoit en *petit*. La Physiologie produit à nos yeux l'étonnant assemblage des organes relatifs à ces opérations. Nous ne revenons point de l'étonnement , où nous jette cet amas immense de très petits tuyaux groupés & repliés de mille & mille manières différentes , dont toute la substance du foie , de la rate , des reins est formée. Qui croiroit que les tubes , qui entrent dans la composition d'un seul rein , mis bout à bout , formeroient une longueur de *dix mille toises* ?

UN autre trait , qui relève l'excellence des machines organiques , c'est qu'elles produisent des machines semblables à elles. *L'espèce* est une sorte d'unité toujours renaissante , qui offre à tous les siècles le même spectacle. Ici , quelque système qu'on embrasse pour expliquer la reproduction des Êtres vivans , elle n'en paroîtra pas moins admirable à ceux qui entrevoient au moins l'art prodigieux qu'elle suppose.

Mais que dira-t-on des reproductions ir-

régulières ? Tout le corps du *Polype* est parfemé extérieurement & intérieurement d'une multitude de très petits grains logés dans l'épaisseur de la peau , & qui semblent faire les fonctions de viscère. Le corps lui-même n'est qu'une manière de sac , garni près de son ouverture de quelques menus cordons qui peuvent s'allonger & se contracter au gré de l'animal , & qui font les *bras*. Avec une organisation si simple , on est surpris de voir cet insecte retourné comme le doigt d'un gant , être encore en état de croître , de manger & de multiplier. Si même on le coupe par morceaux , il ne laisse pas de renaître , & chaque bouture mange , croit & multiplie.

Tout le monde connoît le limaçon de jardin , nommé vulgairement *escargot*. Sa tête possède un véritable cerveau , qui se divise comme le cerveau des grands animaux , en deux lobes. De sa partie inférieure sortent deux *nerfs* principaux ; de la partie supérieure en sortent *dix*. Quatre de ces nerfs animent les quatre cornes du coquillage. On connoît ce point noir & brillant , qui est à l'extrémité de chacune ; ce point est un véritable *œil* , il a deux des principales tuniques de notre *œil* ; il en a les trois humeurs , l'aqueuse , la cristalline , la vitrée ;  
il

il a un nerf optique de la plus grande beauté. Le limaçon a une *bouche*, revêtue de *lèvres*, garnie de *dents*, pourvue d'une *langue* & d'un *palais*. (e) Cependant les cornes de cet animal se régénèrent en entier, lorsqu'on les mutile, ou même qu'on les retranche entièrement. La tête même, qui est le siège de toutes les sensations de l'animal, se régénère; & si on la coupe, il en refait une nouvelle, qui ne diffère point du tout de l'ancienne.

Il est un petit *quadrupède*, déjà connu par un prodige qui n'avoit d'autre fondement que l'amour du merveilleux, la *Salamandre aquatique* se régénère presque en entier. Ce petit animal a comme les quadrupèdes de véritables os, des vertèbres; il a un cerveau, un cœur, des poulmons, un estomac, des intestins, un foie. Cependant la queue de la salamandre se renouvelle lorsqu'on la retranche, d'autres vertèbres reparoissent à la place de celles qu'on a enlevées. Les jambes mêmes, avec tout l'appareil de parties offenses & molles qui les composent, dans lesquelles il entre *quatre-*

( e ) SWAMMERDAM , *Bib. de la Nature.*

*vingt-dix-neuf* os , ses quatre jambes , si on les coupe , reparoissent au bout de quelque tems. Retranchez une portion quelconque de la jambe , cette même portion renaîtra ; retranchez la mâchoire , elle recroîtra avec ses dens , ses muscles , ses artères , ses veines & ses nerfs. C'est ici une découverte très récente , publiée par M. SPALLANZANI , ( *f* ) & dont M. B. fait part au Public. Elle étoit bien propre à relever l'excellence de l'organisation des animaux.

TELLE est la brillante décoration du règne organique ; mais les ressorts qui l'exécutent demeurent cachés derrière une toile impénétrable à nos regards. M. B. veut essaier de lever le coin de cette toile ; si cette témérité peut réussir à quelqu'un , sans doute qu'il a droit de se flatter de quelque succès. Quelle est la marche de la Nature pour former un tout organique ? Notre Auteur observe qu'elle n'opère point comme pour former une ardoise , un cristal , par l'apposition de molécules plus ou moins homogènes. Une tête , une jambe , une queue sont composées de parties su-

---

( *f* ) *Prodomo di un' opera , da imprimer - si sopra le reproduzioni animali.*

bordonnées les unes aux autres. L'existence des unes suppose la coëxistence des autres; les artères supposent les veines; les unes & les autres supposent le cœur, le cerveau, les nerfs. L'expérience découvre plusieurs de ces parties sous des formes & dans des positions si différentes de l'état naturel, qu'on ne les reconnoit qu'à mesure qu'elles se développent. Leur extrême transparence, leur petitesse étonnante, la forme & le lieu qui leur est propre, contribuent à les dérober à nos yeux. Il n'y a point de conséquence de l'invisibilité à la non-existence. Et l'on croit voir écrit de la main même de la Nature, dans un bouton ou dans un œuf, que les tous organiques d'une même espèce ont été renfermés les uns dans les autres, pour se développer les uns par les autres.

CETTE préformation n'est point la même pour toutes les espèces. Il est vraisemblable que *différentes* parties se régénèrent par des moïens *différens*. L'écorce d'un arbre, la *peau* d'un animal se reproduisent par des *filamens* gélatineux, qui sont comme les élémens d'une nouvelle écorce ou d'une nouvelle peau. Mais les *branches* ou les *rejettons* d'un arbre, la *tête* ou la *queue* d'un ver de terre, sont représentés en petit dans un *bouton* végétal ou animal. Le

tout organique est représenté en petit dans une *graine*, ou dans un *œuf*. Les observations détaillées de M. *Spallanzani*, paroissent confirmer ce principe. Les *jambes* de la salamandre se montrent d'abord sous la forme d'un petit cône gélatineux, où l'on démêle en raccourci toutes les articulations de la jambe; & si ce qui se reproduit est toujours égal & semblable à ce qui a été retranché, n'est-ce point qu'il existe dans toute l'étendue de la jambe des *germes*, qu'on pourroit nommer *réparateurs*. Il faut même qu'il y en ait un certain nombre autour de chaque point.

UN *germe* n'est pas seulement un tout organisé réduit en petit; c'est toute espèce de *préformation originelle*, dont un tout organique peut résulter comme de son principe immédiat. Je retranche une des extrémités d'une fibre quelconque, & en peu de tems, elle reproduit une partie égale, & semblable à celle que j'ai retranchée. C'est qu'il préexiste autour de la coupe une multitude de points organiques, qui sont comme les élémens de la partie, qui doit être reproduite. Mais il ne se reproduit précisément que la partie retranchée; c'est que les élémens ont une *expansibilité* proportionnée à la place qu'ils occupent. Si l'on coupe la fibre dans la partie nouvellement

reproduite, il se reproduira encore une partie pareille. Il faut donc inférer que les élémens fécondaires sont formés eux mêmes d'éléments du troisième ordre, & ainsi de suite, autant qu'il y a de reproductions possibles.

POUR expliquer la reproduction d'un tout *dissimilaire*, il faut admettre qu'il préexistoit dans un germe proprement dit, où il étoit très en petit mais en entier. Ainsi M. B. admet au moins quatre genres de préformations organiques. Le *premier* est celui des composés *similaires* comme d'une écorce, d'une peau, d'un muscle. Ils se forment par le *développement* des filamens homogènes, qui ne sont un germe que dans un sens impropre. Le *second* genre de préformations est celui dans lequel une *partie intégrante*, comme une tête, une jambe, paroît se régénérer en entier. Ceci se fait par l'évolution des parties préexistantes. Un *troisième* genre, c'est la *réproduction* simultanée d'un certain nombre de parties *intégrantes* d'une plante ou d'un animal, comme les *branches* d'un arbre; elle a lieu par le développement du *bouton*. Enfin, un *quatrième* genre est celui auquel le corps organisé entier doit son origine, par le développement de la *graine* ou de l'*œuf*. Dans les animaux l'impulsion du cœur est la

cause physique de tous ces phénomènes ; & comme elle est produite par *l'irritabilité*, c'est *l'irritabilité* qui opère la reproduction. Nous ignorons encore quel est le principe *vital* dans les plantes ; peut-être y en a-t-il plusieurs subordonnés les uns aux autres.

C'EST ainsi que M. B. explique ces phénomènes sans avoir recours aux chimères de l'école, les *vertus occultes*, les *natures plastiques*, les *ames végétatives*, qui n'ont duré que trop long tems, & qui ont été renouvelées même dans notre siècle. On ne connoissoit pas encore les étonnantes reproductions du Polype, lorsque M. DE REAUMUR observa celles des pattes de l'écrivain, & aussi tôt le célèbre HARTSOECKER chargea les natures plastiques du soin de les former. Il en étoit de même du mouvement du cœur. On avoit placé dans l'ame le principe de ce mouvement, M. DE HALLER a fait pour la *Physiologie*, ce que NEWTON avoit fait pour *l'Astronomie*. Il a substitué à une cause métaphysique, une cause mécanique, *l'Irritabilité*, dont un grand nombre de faits vus & revus bien des fois, lui ont démontré l'existence, l'énergie & les effets. Il ne détermine pas ce que cette force est en elle-même, il

prouve qu'elle existe , qu'elle agit , qu'elle produit des effets , & cela doit suffire.

M. HERRISSANT, de l'Ac. Roi. des Sciences, a découvert que les os sont formés originairement de deux substances, l'une *membraneuse*, l'autre *tartareuse*, ou *crétacée*, & il a prouvé que c'est à cette dernière que l'os doit sa dureté. Passant de-là à une autre découverte, l'Académicien imagina d'appliquer aux coquillages, les expériences qu'il avoit exécutées sur les os. Suivant cette idée, il observa que deux substances entrent dans la composition des coquilles, l'une animale & parenchymateuse, qui est une expansion du corps même de l'animal; l'autre *terreuse* ou *crétacée*, à qui la coquille doit sa dureté. La première de ces substances paroît composée de *fibres simples*, poreuses ou à réseau, formées d'une sorte de gomme, qui a tous les caractères de la soye. Elle est chargée d'une quantité considérable de particules terreuses, destinées à incruster chaque fibre. Quelquefois ces fibres forment des bandelettes réticulaires, couchées les unes sur les autres. Ailleurs ces bandelettes sont hérissées d'une quantité prodigieuse de petits poils soyeux, qui forment une sorte de velouté. Dans quelques espèces, ces petits poils composent de jolies aigrettes. Les riches couleurs des coquillages

résident dans la substance parenchymateuse, devenue terreuse par l'incrustation. Imagineroit on que pour produire ces belles couleurs changeantes de la nacre, il n'a fallu à la Nature que plisser, ou même chiffonner cette membrane diaphâne & lustrée, qui constitue la substance animale? Il ne lui en a pas coûté davantage pour dorer si magnifiquement certains insectes. Une peau mince & brune appliquée proprement sur un fond blanc, en fait tout le mystère.

LE même mécanisme s'observe dans les diverses espèces de corps marins. Ce sont autant d'incrustations animales formées sur le même modèle que les os & les coquilles. De tout cela M. HERRISSANT conclut, qu'il faut admettre la préexistence des germes; que l'accroissement se fait par le développement, qui est une suite de l'incorporation des atômes nourriciers, qui s'insinuent dans les pores ou dans les mailles des fibres élémentaires, & qui les étendent & les aggrandissent; qu'à cette extension succède bien tôt l'endurcissement des fibres, par l'interposition de la substance terreuse, qui les pénètre & les incruste.

IL est donc probable que l'accroissement des corps se fait par une sorte d'incrustation. Le tissu parenchymateux est ce fond primordial, sur lequel la nature travaille

par tout. Un morceau de cœur de chêne dépose dans la machine de PAPIN une substance terreuse. On voit au fond du vase une substance gélatineuse, qui prouve que le bois est formé d'une terre fine liée par une forte de glu. Si l'on avoit un dissolvant qui n'agit que sur la substance terreuse; on rameroit le bois à son état d'écorce ou de membrane. Dans les coquilles, les couches membraneuses s'incrument successivement. Dans les os, les membranes se durcissent; & l'incrustation des os & des coquilles est une imitation grossière, de ce qui se passe dans l'accroissement des parties les plus délicates d'une plante ou d'un animal. La partie s'affimile les sucs nourriciers, qui ont un rapport direct à son organisation. Les vaisseaux d'un plus grand calibre admettent des molécules plus grossières, les plus petits ne reçoivent que des molécules plus fines. La glu végétale ou animale est le lien naturel de toutes ces parties. Ainsi le tissu *parenchymateux* ou *cellulaire*, est le principal instrument de l'accroissement. Il est universellement répandu dans toutes les fibres; c'est dans ses *mailles*, que se font les incrustations. Les mailles, dont il est composé différent entr'elles, selon qu'elles sont destinées à recevoir certaines parties

élémentaires convenables au corps qu'elles nourrissent.

M. B. termine ce premier volume par de nouvelles observations de M. SPALLANZANI, sur la préexistence du germe. Comme elles n'appartiennent pas directement aux matières qui sont le sujet de cet extrait, nous ne nous y arrêterons pas. Il est tems de laisser respirer le Lecteur, après l'avoir retenu si long-tems sur des idées abstraites & métaphysiques. S'il a parcouru avec quelque attention ce que nous venons d'écrire, il aura senti que l'hypothèse de M. B. est ingénieuse & féconde ; mais que cet homme célèbre pousse peut-être trop loin les conséquences. Quelquefois il tourne ses recherches sur des matières inutiles ; il s'enfonce dans des discussions où l'imagination seule peut le guider. Mais quand il revient à observer la Nature, alors on reconnoit le Physicien attentif & l'homme de génie. Il fait des découvertes utiles, il recule les bornes des connoissances humaines, sur des objets jusques ici trop peu étudiés & généralement assez mal connus.





II. *PALAEEMON* , oder *VON DER UPPIGKEIT* ; c. à. d. *Palémon* , ou *Dialogue sur le Luxe* , par *ISAAC ISELIN* , *Secrétaire du Conseil de la Ville & République de Bâle*. Zurich. 1769. Broch. 37 p. 8°.

---

**C**ETTE Pièce est imprimée à la suite de celle dont nous avons donné l'extrait dans le Journal du mois passé. M. ISELIN envisage le luxe sous un point de vûe moins général , plus relatif à nos'mœurs & à l'état de choses. Il semble que les deux amis ont partagé entr'eux la matière pour la considérer sous toutes ses différentes faces.

ARISTE , Philosophe judicieux , est bien éloigné d'autoriser le luxe ; mais il n'approuve pas toutes les exagérations de ceux qui l'attaquent. Il sent l'inutilité des moiens , qu'on voudroit mettre en œuvre pour en arrêter les progrès. Que le moraliste , dit-il , exerce son zèle contre le luxe & la dépense , qu'il les peigne comme des

excès dangereux ; mais pour le Magistrat , je ne pense pas qu'il doive leur opposer l'autorité des Loix & la crainte des châtimens. Le plus souvent ses efforts seront inutiles , & rien n'est plus contraire à la majesté d'un Souverain , que de vaines menaces. Pour atteindre son but par cette voie , il faudroit bannir l'industrie & le commerce ; & par-là même porter à la Patrie des coups plus dangereux que le mal que l'on voudroit détruire. Il faudroit introduire une Inquisition , plus insupportable mille fois que le despotisme.

Je ne nie pas qu'il n'y ait des branches de luxe, contre lesquelles il est nécessaire de faire des Loix ; mais pour examiner à fond cette matière importante, fixons d'abord l'idée qu'on attache au mot de luxe. Sans doute qu'on ne condamne pas avec lui tous les plaisirs des sens. La nature qui nous en inspire le goût, nous invite à le satisfaire. On ne dira pas que celui-là est coupable, qui cherche à varier ses plaisirs, sans nuire à soi-même ni aux autres. On conviendra qu'il en est de même de toutes les douceurs de la vie. La magnificence, la sensualité, la dépense ne seront criminelles qu'autant qu'elles seront nuisibles à la Société, ou à quelqu'un de ses membres. Ainsi la jouissance de tous les agrémens que

l'art, ou la nature nous présentent ne feront pas un mal, s'ils ne font aucun tort à personne. Peut être même pourroit-on les envisager comme un bien, puisqu'ils développent des talens dont Dieu est l'Auteur, puisqu'ils fournissent aux belles ames des délassemens, sans lesquels elles seroient moins en état de travailler au bien public.

Si ces conséquences semblent poussées trop loin ; si l'on avance, comme on l'a fait de nos jours, que tous les Arts sont dangereux & funestes, dès qu'ils ne se rapportent pas directement à la nourriture de l'homme, ou à son vêtement ; il sera facile de faire sentir la fausseté de ce principe.

Il n'est point de Contrée un peu favorisée du Ciel, dont une partie des habitans ne puisse fournir à l'entretien de tous les autres. S'il n'étoit permis de s'occuper que des travaux de l'Agriculture, combien de gens oisifs ne verroit-on pas ? Que serviroient ces talens si variés, dont les hommes sont enrichis par le Créateur ? Ce n'est qu'en les employant de diverses manières au bien général, qu'on les rapporte à leur destination. Bannissez les Arts ; vous ramenez la Barbarie qui détruit l'Agriculture, & rend le Laboureur plus malheureux que le luxe

le plus effréné n'auroit pû le faire ; vous ferez de tous les Etats de l'Europe autant de hordes de Tartares. D'ailleurs ces Arts, ces Métiers, qui vous choquent, existent dans la Société. ; Nous sommes forcés d'avoir des Tailleurs, des Cordoniers, des Tisserans, des Marchands, des Peintres, des Graveurs, des Architectes, des Sculpteurs, des Comédiens, des Poètes ; oui, jusqu'à des Cuisiniers, des Pâtissiers & des Perruquiers, parce que nos Pères en avoient, & que ce n'est pas un crime d'avoir embrassé ces vocations. Tous ces Arts, il est vrai, doivent être exercés, de manière qu'ils ne deviennent point nuisibles ; mais en eux-mêmes, ils ne sont point contraires au bien général.

Nous entendons par la *sensualité* tous les plaisirs que procure à nos sens l'attrait de la beauté naturelle. La *magnificence* comprend tout ce qui flatte le goût par le secours de l'Art. Si cette double source de plaisirs étoit criminelle, il faudroit en accuser la Nature, qui nous inspire pour eux un penchant si général, si doux & en quelque sorte irrésistible. Ils peuvent devenir funestes, si l'homme s'y livrant avec une ardeur imprudente, oublie sa première destination ; s'il en use de manière à altérer son bonheur, ou celui de la

**Société.** Alors le luxe devient un mal redoutable ; alors il faut travailler à en prévenir les suites. Il ne s'agit que de déterminer les moyens propres à y réussir. Pour cela , voions , s'il est possible , à quels égards la satisfaction des sens peut être dangereuse.

ET d'abord il est des plaisirs , dont l'usage est contraire à la modération , à la bienfaisance & à la justice. Telles sont la débauche , la mollesse , la dissolution. On peut nommer ces vices le luxe naturel. C'est contre eux que les Loix doivent sévir. Mais le zèle qui osera les combattre doit être dirigé par la prudence. Des remèdes trop violens , des mesures inefficaces seroient propres à aigrir le mal plutôt qu'à le corriger. D'un autre côté il faut éviter une funeste indolence , qui ouvre la porte à tous les excès.

IL est une autre manière de varier les plaisirs des sens , qui n'est criminelle que par comparaison. A cet égard le luxe nuit à l'Etat ou immédiatement , en tant qu'il s'affoiblit par l'exportation de l'argent ; ou médiatement , parce qu'il cause la ruine des particuliers & des familles , qui sacrifient leurs vrais intérêts à la vanité. Dès que la dépense appauvrit un Etat , on ne sauroit disconvenir , qu'elle ne soit digne

de l'animadversion des Loix. Une Nation qui n'a que peu ou point de commerce, doit défendre, ou du moins limiter l'importation & l'usage des marchandises étrangères : Elle doit favoriser la consommation des denrées du pays. Mais il faut prendre garde de ne pas causer une perte plus grande que le bien qu'on voudroit procurer. Si je ne craignois pas les principes trop sévères de quelques Moralistes chagrins, je dirois, qu'il faut procurer aux Citoyens, dans le sein même de la Patrie, des plaisirs propres à les dédommager de ceux qu'on leur interdit.

L'ÉTAT est appauvri par les sommes que le Luxe en tire; il est affoibli par la perte qu'il lui fait faire d'un grand nombre de gens utiles, par le dégoût qu'on a pour ces vocations nécessaires, qui sont les plus fermes appuis de sa prospérité. Il faudroit donc rendre gracieuse & honorable la condition des Laboureurs. Il faudroit diminuer cette multitude ruineuse de domestiques, tout à la fois corrompus & corrupteurs, qui nuisent autant aux mœurs qu'à l'œconomie.

SELON les principes d'*Ariste*, la Législation devroit rejeter le fardeau des charges publiques sur les vocations les moins utiles, & alléger la charge de celles qui  
 sont

sont nécessaires à l'Etat. Elle devrait retraindre par des Impôts le nombre des domestiques ; favoriser ceux qui tirent leurs valets de l'étranger & empêcher les naturels du pais de se destiner à servir. On remarque qu'il est une espèce de luxe qui ruine insensiblement l'espèce humaine, & qui nuit à la population. L'usage des liqueurs fortes, l'abus du vin produit presque toujours cet effet. La trop grande consommation des choses qui servent à la magnificence extérieure, aux commodités de la vie & à la bonne chère, fait hausser le prix des denrées de première nécessité. On peut donc exiger que les Loix protègent le Pauvre contre cette espèce d'oppression.

Mais ne pourroit-on pas demander là-dessus si l'augmentation du prix des denrées ne fait pas autant de bien d'un côté, qu'elle semble faire de mal de l'autre ? Les moïens par lesquels on peut la prévenir, n'enlèveront-ils pas à la Patrie un avantage plus général ? Gardons-nous de montrer une injuste partialité. Le luxe des riches n'est pas seul condamnable. Celui du Peuple est beaucoup plus funeste à l'Etat. Il augmente bien plus le prix des denrées, il répand bien davantage la dé-

pravation des mœurs. Je ne veux point interdire à l'artisan laborieux des momens de récréation & de repos ; il les mérite mieux que le Citadin inutile. Mais si l'on calcule le tems qu'il consomme dans des excès criminels, au mépris de l'ordre & des bonnes mœurs ; si l'on fait attention à l'argent qu'il dissipe mal à propos & à celui qu'il perd en négligeant son travail ; si l'on connoit l'influence que peut avoir la mauvaise conduite des Pères & des Mères sur le sort de leurs enfans ; on sentira que c'est ici un objet digne de toute l'attention de ceux qui ont en main l'autorité publique.

JETTONS maintenant un coup d'œil sur ces objets de luxe qui renversent la fortune des particuliers. Les Législateurs s'en occupent. Les mesures qu'ils prennent à cet égard les empêchent peut-être de songer aux maux qui attaquent plus directement l'Etat. *Ariste* soutient que les Loix ne devroient point s'embarasser de cette sorte de luxe.

On ne manquera pas de dire qu'il fait auant de ravages que ces désordres plus crians , contre lesquels les Loix sévissent. Quel malheur pour la Patrie, lors que la plus grande partie des Citoyens de l'un & de l'autre sexe s'occupent sérieusement

d'une parure ridicule , consomment dans de vains amusemens les heures destinées à des devoirs respectables , avilissent leur ame par des goûts insensés qui produisent la corruption ? Seroit-il indifférent pour l'Etat de voir tant de ses membres ruiner leur fortune par une folle dissipation ? N'est-ce pas le plus grand de tous les maux politiques , quand une cupidité effrénée multiplie les besoins , change des hommes libres en autant de vils esclaves de ceux qui distribuent les graces & les emplois ? Que deviendra parmi de telles gens la liberté & la vertu ? Et sans elles , quel sera le sort de la Patrie ?

Telle est l'objection dans toute sa force , mais on n'est pas moins ami de la vertu , pour ne pas adopter toutes les conséquences qu'on en tire. On blâme le goût de la parure , qui annonce une petite ame ; on censure ces brillantes folies qu'enfantent la mode & la vanité. Un bon Citoyen s'en afflige. Mais quand tous ces objets ne seroient pas au dessous de la dignité des Loix ; quand il seroit possible d'entrer dans ces détails minutieux , dont l'étonnante variété trompera toujours la vigilance la plus attentive , je ne vois pas pourquoi les Magistrats devroient se don-

ner tant de peine. Cette sorte de corruption ne peut subjuguier que des âmes viles. Un Citoyen vertueux, une bonne Mère de famille ne feront point asservis par de si petits objets. Si une personne sensée prend quelque soin de sa parure, cela ne lui ôtera rien de sa dignité. L'homme prudent, la femme raisonnable fuit la mode, tant qu'elle ne blesse pas les Loix sacrées de la bienfiance. Quant à la troupe nombreuse des têtes légères, pourquoi leur envier le plaisir qu'elles trouvent à leur toilette, ou auprès de leurs Chevaux. Elles méritent notre compassion bien plus que notre colère.

IL y a beaucoup de choses à dire sur les dépenses excessives que ce goût entraîne. C'est peu qu'il embrasse la table, les habits, les meubles, les bâtimens. Il crée de nouveaux besoins & par ces fantaisies multipliées, il jette dans la misère des hommes imprudens. N'est-ce pas à l'Etat à détourner la ruine d'une famille infortunée?

Tout cela est spécieux : Mais est-il possible que les loix prescrivent à chaque Citoyen les bornes, que sa fortune & ses circonstances lui assignent ? Est-il fort avantageux à l'Etat qu'une famille opulente ne perde jamais son éclat ? N'est-ce point une

maxime de politique de laisser à l'orgueil & à la folie, une porte pour se précipiter? N'est-ce pas un bien réel pour le public que les richesses circulent, plutôt que de rester accumulées entre les mains de quelques particuliers. Tant que l'on n'indiquera pas avec précision le point fixe, où le Législateur doit s'arrêter; tant que l'on risquera, en gênant un petit nombre de Citoyens, de nuire à l'industrie, sans empêcher la ruine d'un beaucoup plus grand nombre de gens; je ne vois pas que les loix soient ici d'un grand usage.

IL est vrai, dira-t-on, que les loix somptuaires ne sont pas fort utiles aux riches & à ceux qui dépendent d'eux; mais l'Ordre mitoyen, cette Classe si précieuse à l'Etat, est pressée des deux côtés par les progrès d'un Luxe, qui ne connoit plus de bornes. L'éclat qui environne les Grands insulte à sa médiocrité, & l'injuste avidité des petits lui fait paier beaucoup plus cher les choses nécessaires à la vie. Les Gens de Lettres, le Clergé, la Magistrature ne pouvant plus fournir aux dépenses de leur état, trouvent le sort des Artisans & des Domestiques plus tolérable que le leur. Bientôt per-

sonne n'osera plus se vouer à ces divers emplois, les affaires publiques seront abandonnées, une foule de sujets indignes porteront dans ces vocations la bassesse de leur ame & la petitesse de leurs vues bornées; les gens en place ne seront plus respectés. Et si le désordre va jusqu'à ce point, la barbarie est à la porte.

Sans doute que c'est un des plus grands maux qui puisse menacer une Nation. Il est réel. Tous les Citoyens éclairés en gémissent; mais le prévientra-t on en faisant des Loix somptuaires? Comment déterminer précisément où doit commencer & finir cette Classe mitoyenne, qu'il faudroit sauver? Pour faire un essai, entreprenez de prescrire certaines règles aux Ecclesiastiques, aux Magistrats, aux Gens de Lettres, à leurs familles & à leurs domestiques. Mais attendez le succès, avant que de fonder là-dessus quelques espérances. Si la modération que suppose le caractère des personnes dont il s'agit ici, ne les gouverne pas, les Loix ne seront-elles pas impuissantes? Un homme qui se croit malheureux parce qu'il n'a point un équipage brillant, une table somptueuse, des habits magnifiques, n'est pas digne d'être un Ecclesiastique, un Savant, un Magistrat.

ON voit des Pères, des Epoux d'ailleurs très respectables, vivement pénétrés des maux que cause le luxe, mais qui n'ont pas la force de résister à une épouse aimable, à un fils tendrement chéri, à une fille dont il faut procurer l'établissement. La bonté de leur caractère les rend foibles, il faut les aider de l'autorité des Loix. Mais *Ariste* soutient que ces hommes aveuglés par une molle complaisance, trouveront mille moïens d'éluder ces Loix.

LA matière ainsi discutée, il ne nous reste qu'à rapprocher les principes du sage *Ariste*. Nous ne doutons pas qu'ils ne trouvent beaucoup de partisans. Si on lui confioit le travail difficile de faire des loix contre le Luxe, il commenceroit par interdire tous les excès criminels. Plein d'indulgence pour les foibleffes innocentes, il ne permettroit pas le plus petit mal moral pour en retirer un plus grand avantage physique. Il défendrait, ou du moins il gêneroit par des impôts considérables, l'introduction des marchandises étrangères, qui font passer trop d'argent chez l'étranger. Mais il y procédroit avec beaucoup de ménagement pour ne pas nuire aux progrès de l'industrie. Il n'oublieroit jamais que ce seroit un mal

pour l'Etat s'il avoit trop d'argent entassé dans son sein. Quant aux désordres qui nuisent à la population, ou qui font perdre le goût des vocations utiles, il s'efforceroit de les abolir par des défenses, ou de les gêner par des taxes. Il suivroit la même méthode pour toutes les espèces de luxe qui corrompent l'espèce humaine, ou qui augmentent la cherté. Ses mesures les plus sévères seroient contre la fainéantise & les maux qu'elle traîne à sa suite.

COMME il est impossible de déterminer à quel point la dépense d'un Citoyen, comparée à sa fortune & à ses circonstances, commence à devenir un luxe, il tâcheroit d'inspirer à tous les Membres de la Société le goût précieux de l'économie & de la modération. Ces nobles sentimens ne sont pas du ressort des Loix. (L'éducation les fait naître & les fortifie. Cependant ARISTE, qui en a parlé dans d'autres ouvrages avec tant de force & de justesse, n'en fait ici aucune mention.) Laisant à chaque particulier le soin de régler sa dépense, il se contenteroit de prendre contre les dissipateurs les mesures nécessaires.

QUANT à l'état mitoyen, il est convaincu que les mœurs le garantiroient beaucoup mieux que les loix. Cependant il essaieroit de régler à quelques égards, les dé-

penſes extérieures. Peut-être que dans un Etat Aristocratique il réussiroit par - là, à entretenir cette apparence d'égalité, qui rend moins dangereux les serpens de l'envie. Mais les détails, dans lesquels il entre, font voir combien l'entreprise est difficile. Il ordonneroit que tous les Patri-ciens, tous les Magistrats, leurs familles & leurs domestiques fussent vêtus d'une manière modeste & uniforme, sans dorures, sans diamans, sans dentelles. Aucun d'entr'eux ne pourroit avoir dans la Ville ni chevaux, ni équipages. Pour se servir d'une chaise à - porteurs il faudroit une attestation du Médecin, qui ne serviroit que pour un tems déterminé. Les voitures qu'ils pourroient tenir à la campagne devroient être d'une grande simplicité. Chaque personne ne pourroit pas avoir plus d'un domestique. Ceux-ci porteroient la livrée, mais leur ajustement devroit être uniforme & modeste. Dans les festins jamais plus de douze convives, ni plus de douze plats, point de vins ni de gibiers étrangers. Toutes les façades des maisons seroient uniformes & simples. Ces mesures sont sages : on pourroit multiplier de pareils réglemens, mais la grande difficulté est de les faire observer. Dans un Etat démocratique, dans une Ville de

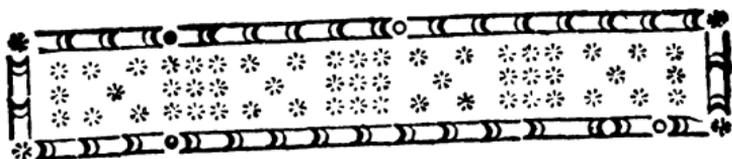
Commerce, où l'ordre mitoyen n'est rien, où les richesses déterminent le rang, un pareil projet seroit chimérique, pour ne pas dire ridicule. Jamais on n'y introduira cette classification, que le sage *Mensor* conseilloit au fondateur de *Salente*. Dans ce cas il n'y a que la raison qui puisse régler la dépense d'un particulier du moien étage.

POUR les riches, que la Législation leur apprenne, s'il est possible, à connoître la véritable gloire. Se distinguer par de superbes Palais, briller par l'éclat de l'or & des pierres précieuses, se faire traîner dans des chars dorés, avoir une table entourée de lâches parasites, seroit ce là le bonheur? Voulez vous employer votre superflu avec gloire? Formez d'utiles établissemens pour l'éducation de la jeunesse (Réformez à cet égard les abus & ne soiez pas sages uniquement pour vous-mêmes.) Encouragez l'industrie; récompensez les talens; honorez le mérite. Que les plus habiles Artistes soient employés, non point à satisfaire votre luxe, mais à élever des monumens à la mémoire des bienfaiteurs de la Patrie. Distribuez des prix à ceux qui se rendent utiles par de bonnes inventions. Si vous êtes assez sages pour employer ainsi le quart de vos revenus,

vous n'avez pas besoin des Loix. Mais s'il est des ames assez basses, pour être insensibles aux sommations de la Patrie qui attend d'elles son bonheur, elles sont capables de violer les règles les plus sages. Et cependant combien n'y en auroit-il pas, qui croiroient défendre leur liberté, en s'élevant contre ces principes? Nous sommes libres, diront-ils, c'est une tyrannie à laquelle nous ne nous soumettrons jamais. Quoi! On prétend nous prescrire l'usage que nous pouvons faire de notre fortune & de nos biens? Hommes vraiment méprisables, qui ignorent que la liberté consiste à obéir aux Loix! Le vrai Citoyen, le Philosophe patriote, ne balance pas à s'y soumettre lors même qu'elles sont directement contraires à sa façon de penser. Convaincu que le plus grand malheur pour l'Etat & pour les Particuliers c'est le mépris des Loix, il ne voudra jamais donner l'exemple de la licence. (On a beaucoup écrit sur le Luxe, mais il nous manque un Traité complet, dans lequel on l'ait considéré d'abord par rapport aux mœurs, à la politique & à l'économie, ensuite relativement aux caractères des différentes Nations, aux diverses formes des Gouvernemens, & à toutes les Classes des Citoyens. Un Ou-

vrage bien fait sur cette matière produiroit peut-être plus d'effet que les loix somptuaires. Combien de fois ne les a-t-on pas vu échouer contre le penchant qui nous porte à faire ce qu'on nous défend ? Le sexe aimable que ces loix incomodent le plus, manqua-t-il jamais d'expédiens pour s'y soustraire ? En vain défendra-t-on de dépenser, si l'on ne détruit pas le goût de la dépense. En vain prendra-t-on les plus sages mesures contre le luxe, tant que le plus grand nombre se fera gloire de se distinguer par l'éclat extérieur, tant que la multitude admirera stupidement ces brillantes chimères qui énorgueillissent nos gens du bel-air. L'unique moïen qui nous reste, c'est peut-être un nouveau système d'éducation directement opposé à celui que l'on aime à suivre, uniforme pour tous les Citoïens, & fixé par l'autorité souveraine. C'est encore l'exemple des personnes, qui tiennent le premier rang par leurs talens, leurs emplois, ou leur fortune.)





3. *S. A. D. TISSOT; c. à d. Lettres sur la Médecine-Pratique par M. TISSOT, Membre de la Société Royale des Sciences de Londres, de l'Académie Médico-Physique de Bâle, & de la Société Oeconomique de Berne. A Lausanne, chez Fr. GRASSET ET COMP. 1770. I. V. 552. p. 12°.*

---

**L'**AUTEUR publie de nouveau dans ce Volume quelques pièces sur la Médecine pratique, qu'il a enrichies de nouvelles observations. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'elles sont faites avec soin, rapportées avec beaucoup de précision & de simplicité. On ne trouvera point ici l'esprit de système; on voit que M. TISSOT cherche la vérité, & qu'il ne suppose point l'avoir trouvée. Combien n'importeroit-il pas qu'un grand nombre de Praticiens éclairés & modestes, se communiquassent ainsi les observations qu'ils font à portée de

faire ? C'est l'unique moyen de perfectionner la Médecine ; & comme elle suppose d'immenses détails, on ne peut y travailler avec trop d'affiduité & d'ardeur. Il est vrai qu'on a beaucoup écrit sur cette matière ; mais on trouve peu de personnes qui aient le talent de l'observation, & dont l'esprit soit supérieur aux préjugés vulgaires. La première Pièce de ce volume est une Lettre à M. ZIMMERMANN, autre Médecin qui fait honneur à la Patrie. M. TISSOT y donne d'abord des observations intéressantes sur la *Maladie noire*, (*morbus niger*) espèce d'hémorragie dangereuse, que d'autres ont nommée *Colique hémorroïdale* & *vomissement de sang*. Il la distingue d'une autre espèce de maladie noire, dont la cause est dans une bile corrompue. Les observations qu'il promet sur ce sujet, seront d'autant plus nécessaires, qu'il s'écarte en ce point de l'autorité d'HIPPOCRATE. Les symptômes de cette maladie sont très-bien caractérisés ; les causes en sont extrêmement variées ; la curation difficile est incertaine. L'Auteur entre à tous ces égards dans des détails, qu'il faut chercher dans l'ouvrage même.

SUR la fin de sa Lettre, M. T. parcourt différens sujets, sans en approfondir aucun. Il indique les disputes Littéraires qu'il a eues

avec quelques Savans , sur l'inoculation ; mais il ne se propose point de réfuter leurs systêmes. Tel est , dit-il , le sort des découvertes utiles ; toujours elles trouvent des antagonistes intéressés. On a vu le Mercure , le Tartre émétique , l'Opium , le Kina , l'Ipécacuana & d'autres spécifiques condamnés , calomniés avec acharnement triompher enfin de leurs adverfaires. *L'Irritabilité* , cette découverte admirable est encore aujourd'hui exposée aux traits d'une multitude de gens qui n'épargnent rien pour prévenir ou pour déguiser leur défaite. Quelques-uns en défigurant le systême de HALLER , confondent l'irritabilité & la sensibilité. M. T. promet de détruire bien-tôt cette nouvelle chimère.

ON lit avec plaisir l'analogie que l'Auteur trouve entre les animaux & les plantes. LA METTRIE , qui a eu cette idée dans une de ses brochures , s'en tient aux rapports anatomiques. Notre Auteur s'attache à développer l'influence de l'air & du sol , sur l'un & l'autre règne. Les plantes comme les animaux , perdent la vie dès qu'elles manquent d'air. La corruption de cet élément est aussi funeste au Jardinier qu'à la laitue qu'il cultive. Le tems consacré au sommeil par les animaux , qui vivent encore dans les bornes de la nature ,

est aussi pour les plantes l'époque d'un repos conforme à leur manière d'être. L'Autonne fait cesser dans les plantes la circulation des sucs ; elle l'interrompt de même dans plusieurs espèces d'animaux. En hiver, les uns & les autres paroissent sans vie, & le printems ranime à la fois les deux espèces. L'observateur attentif distingueroit au besoin l'absence du soleil, au simple aspect de certaines plantes ; le voyageur fatigué peut la sentir par l'incommode activité des insectes qui le déchirent. L'inaction qui affoiblit l'animal fait aussi languir la plante. Chaque espèce d'animaux connoît certains alimens qui lui sont propres. Le climat, l'air, la terre, l'eau de son pays natal, lui sont plus favorables. Les plantes ont aussi leur patrie, hors de laquelle elles périssent, ou du moins elles languissent sans vigueur. Celles-ci ont leurs maladies analogues à celles des animaux ; elles ont aussi leurs remèdes. En un mot, l'un & l'autre règne a les mêmes causes d'accroissement, de santé & de vie, les mêmes principes de dépérissement, de maladie & de mort ; ces mouvemens vitaux sont produits par des principes semblables. Quand on dit que les animaux se meuvent plus que les plantes, fait-on assez d'attention à la

la

la masse du mobile, à la célérité, à l'espace parcouru & sur-tout à la résistance ? Nous ne craignons pas d'affirmer que le mouvement de quelques plantes est plus grand que celui d'un très grand nombre d'animaux. Cela n'empêche pas que le principe intérieur du mouvement, l'irritabilité ne soit plus forte dans ceux-ci. Mais elle est de la même nature, purement corporelle, & c'est ce que M. TISSOT vouloit établir

LA seconde Lettre est adressée à M. DE HALLER, elle contient des observations sur la petite vérole. Les Arabes sont les premiers qui aient indiqué la manière de la traiter. La saignée, les rafraichissans, les acides, les lavemens, une diète très-légère leur parurent des moyens propres à calmer l'inflammation du sang, tandis qu'ils préparoient la peau pour faciliter l'éruption. PARACELSE, introduisant une méthode directement opposée, augmenta pendant plus de deux siècles les ravages de cette cruelle maladie. SYDENHAM, & après lui BOERHAVE, élevèrent leurs voix contre ces abus. Le premier ordonna l'*opium*, mais ce remède très échauffant peut être fort dangereux. L'expérience prouve cette observation, l'auto-

rité de plusieurs Médecins la confirme & M. T. paroît l'appuyer de raisonnemens très solides. Il y a cependant des cas où ce narcotique est utile. Lorsque le venin se porte sur les parties intérieures, c'est un moyen efficace de le chasser vers la peau.

M. TISSOT adoptant le système des Arabes, défend le lit à ses malades, surtout dans l'ardeur de la fièvre. Il veut qu'on ait soin de rafraichir l'air. En été il faut arroser les planchers, tremper des branches de saule ou de frêne dans un seau d'eau & en joncher l'appartement. Il recommande de changer de linge, de tenir les pieds au chaud. Les bains tièdes rafraichissent le corps & amollissent la peau. Les alimens sont interdits tant que la fièvre dure. Les émulsions sont bonnes. Les fruits aqueux, les fraises, les framboises, les cerises peuvent être employées en été; les raisins, en automne. Les cicatrices si redoutées du beau sexe ne viennent pas de ce qu'on a percé les pustules; mais de ce qu'on a négligé de les ouvrir. Ayez donc soin de les percer dès qu'elles blanchissent, pour empêcher que les acetés qu'elles contiennent ne creusent la peau, ou même ne causent en rentrant une révolution dangereuse. Lorsqu'on

voit un malade incomodé par la toux & respirant avec peine, on l'attribue aux pustules qui se sont formées dans l'intérieur du corps. Selon M. T. rien n'est plus rare que ce cas. Les symptomes viennent de l'inflammation des parties intérieures & de l'irritation de la glotte & du larinx. Cette opinion est appuïée de plusieurs expériences.

POUR prévenir les suites quelquefois très dangereuses de cette maladie, évitez l'air chaud & renfermé; suiez les remèdes échauffans; tant qu'il y a de la suppuration & de la fièvre, abstenez-vous de viande, de bouillons, d'œufs & de vin; enfin prenez de bonne heure des purgatifs convenables. Nous nous étendrions trop, si nous voulions rapporter tout ce que l'Auteur dit d'intéressant; mais nous n'avons pu nous refuser le plaisir de faire connoître ces observations si généralement utiles, à ceux de nos Lecteurs qui n'entendent pas la langue dans laquelle M. Tissot a écrit.

CE qu'il dit sur l'*Apoplexie* n'est pas moins curieux. L'*apoplexie* n'est autre chose que la cessation du sentiment & de tous les mouvemens volontaires. Elle a lieu lorsque la compression des nerfs dans

le cerveau, suspend les fonctions de cet organe. L'abondance du sang, qui s'y porte est la cause ordinaire de cet accident. Il n'y a point de partie où il en aille autant, & où il puisse plus facilement s'engorger. De ce que l'apoplexie frappe tout d'un coup, on ne doit pas conclure que le mal ne s'est pas formé à la longue. Quelquefois un violent chagrin qu'on s'efforce de cacher, un mouvement de colère qu'on réprime avec effort, suffisent pour produire les plus tristes effets; mais en général, l'obstruction des petits vaisseaux prépare insensiblement le coup, qui accable lorsqu'on s'y attend le moins. Lorsqu'il est frappé, il faut pour l'adoucir diminuer l'affluence du sang. S'il s'est rompu quelques vaisseaux, le coup est mortel; c'est une apoplexie foudroyante. La saignée réitérée plus d'une fois, si le cas l'exige, sert à diminuer la tension des vaisseaux. Les lavemens avec de l'eau, du sel, & une dose de manne, de tamarins & de nitre dégagent par le bas. Faites boire au malade du jus de citron avec beaucoup d'eau. Qu'il ait la tête découverte, les jambes pendantes, le corps élevé & peu couvert. Sur-tout évitez de l'agiter, point de frictions, point de liqueurs spiritueuses, rien en un mot qui puisse

accélérer la circulation. On croit la fièvre nécessaire, mais elle ne peut l'être que lorsque les vaisseaux sont dégagés; auparavant elle seroit mortelle.

POUR prévenir un mal si funeste, empêchez le pléthore par une diète légère & des évacuations, choisissez vos alimens dans le règne végétal; que votre boisson soit légère & délatée. Les vins spiritueux sont nuisibles; préférez ceux de la Côte, d'Yvorne; & dans l'étranger, les vins du Rhin, de la Moselle & de Grave. Soupez légèrement sans viande ni vin; fuiez le sommeil après midi, toujours mauvais même quand on se porte bien; ne dormez pas long-tems la nuit. Ne craignez pas qu'une telle diète diminue vos forces: elle est propre à les augmenter, l'expérience pourra vous en convaincre. Fuiez tout ce qui peut exciter le mouvement du sang; les alimens & les remèdes acres sont de ce genre: Evitez l'air chaud & couchez dans un appartement vaste & froid, avec les rideaux ouverts. Tenez chaudement vos pieds, craignez le soleil, & tous les efforts qui exigent une longue inspiration & portent le sang à la tête. Renoncez à tous les narcotiques. Les mouvemens de colère & les transports de la

joie ne font pas moins dangereux. L'étude porte le sang au cerveau. Lors qu'un homme de Lettres éprouve cette pesanteur qui leur est si ordinaire, qu'il quitte à l'instant le travail, qu'il se découvre la tête, qu'il se tienne tranquille sans se permettre même de parler; qu'il ait ordinairement la tête peu couverte; qu'il fuie les appartemens chauds, qu'il use d'une diète légère. Après avoir parcouru différens cas particuliers qui tiennent de l'apoplexie, M. T. examine si la fumée de tabac est un préservatif contre ce mal. A cette occasion il s'élève contre cette plante introduite en Europe depuis l'an 1560. JEAN NICOT Amb. de France à Lisbonne en fit l'éloge & introduisit, selon notre Savant Médecin, un grand nombre de maux. Ce n'est pas que le tabac soit toujours inutile, mais l'abus, l'usage quotidien en est dangereux. Il en est de même du tabac en poudre, dont M. T. voudroit pouvoir abolir l'usage.

La cause de la Paralyse n'est pas difficile à trouver. Si l'on presse une partie du cerveau, on prive de sentiment la partie du corps dont les nerfs correspondent à l'endroit comprimé. Le sang arrêté dans le cerveau produit cet effet avant ou après l'apoplexie. La paralyse peut

être totale ou partielle. Quelquefois elle affecte les nerfs, d'autres fois les organes des sens. Elle est de même nature que l'apoplexie, elle exige les mêmes remèdes & les mêmes précautions. La diète est ici très efficace, elle seule a produit les plus salutaires effets. Si elle est impuissante, il faut recourir à d'autres expédiens ; en n'oubliant jamais que l'apoplexie est à la porte, ou si elle a précédé, en tâchant d'en connoître la nature. Les *bains chauds* tant vantés dans cette cure, augmentent le pléthore, excitent le mouvement des humeurs & peuvent hater l'apoplexie. Cependant employés à propos ils ont produit des effets excellens. Les *bouillons de vipères* sont de même nature. Ils ne peuvent être utiles que lorsque la maladie vient du défaut des humeurs & de la corruption du sang. *L'Electricité* est aussi envisagée comme un spécifique admirable ; on en a fait usage dans toute l'Europe, mais avec des succès très différens. En général ses principaux effets sont d'augmenter la fièvre, le pléthore & les mouvemens convulsifs. Elle peut produire de bons effets dans la paralysie des oreilles. Elle pourroit être utile aux tempéramens mous & qui n'ont point d'ir-

ritabilité, tel est celui de ces infortunés qui naissent à demi-imbéciles. La colère a souvent guéri des paralytiques, souvent aussi elle en a fait périr

APRE'S avoir parlé de la paralysie qui détruit le mouvement, M. T. porte ses regards sur l'hydropisie qui vient de la langueur des esprits vitaux. Les fortifiants viendront à bout de l'hydropisie, qui procède de l'affoiblissement des vaisseaux après une longue maladie. Dans le choix des remèdes qui font évacuer les humeurs croupissantes, il faut éviter ceux qui augmentent la corruption, ou qui excitent la fièvre, presque toujours dangereuse dans les maladies chroniques. Rien n'est plus efficace qu'une diète légère, sur-tout peu ou point de souper. Lorsque le mal devient pressant, ayez recours aux acides minéraux; joignez-y les restaurans. L'esprit de soufre avec le kina ont fait des cures heureuses. La crème de tartre est utile dans certains cas que M. T. rapporte. L'esprit de nitre, ou de soufre appaise la chaleur, & calme la toux dont les hydropiques sont souvent tourmentés. SYDENHAM recommande les purgatifs violens. Ils sont quelquefois utiles, parce qu'ils font écouler les humeurs; souvent ils causent de très grands maux.

LA maladie étant déclarée , on peut prescrire trois choses également utiles. L'exercice à pied , à cheval , en char ou en carrosse ; une grande diminution des alimens ; l'usage des remèdes propres à exciter les urines & la transpiration. On a beaucoup recommandé la *squille* , & M. T. en a vû d'excellens effets , en prescrivant une dose qui la rendit diurétique. Quelques-uns ordonnent l'usage du *creffon* ; mais il est dangereux dès qu'il y a de la fièvre & de la putréfaction. Il en est de même de la limaille de *fer* , la chaleur & la fièvre l'excluent ; mais elle est admirable lorsque la maladie ne vient que du relâchement des fibres. C'est souvent le cas des jeunes filles d'un tempérament fluët & d'une vie sédentaire . . . . Les Anciens connoissoient l'usage des frictions avec de l'huile. Un Médecin Anglois a fait d'heureuses cures en frottant ainsi l'abdomen pendant une heure matin & soir. Au bout de quelques jours les sérosités s'évacuèrent par les urines. La nature indique d'elle-même l'évacuation par les pores , principalement des jambes. Le Comte d'OSTERMANN fut guéri d'une hydropisie dangereuse , par une sueur abondante des pieds , qu'il conserva pendant vingt ans sans aucun retour de la maladie. Ici l'art a imité la nature ; on a fait des

ouvertures aux jambes, mais le soulagement qu'on en tire, est de courte durée. Quelques modernes ont employé les *cantharides*, mais elles peuvent produire la gangrène. Le *mercure* est un apéritif très-puissant; il peut produire de grands effets lorsque les vaisseaux sont obstrués par quelque cause intérieure; mais il faut l'ordonner avec précaution & s'en abstenir entièrement, tandis qu'il y a de la fièvre, ou que les forces sont diminuées par la putréfaction.

CETTE Lettre pleine d'observations nouvelles & utiles, est suivie d'une courte dissertation sur la *colique des Peintres*. Cette pièce a été insérée dans le Journal latin qui se publioit à Berne, sous le titre de *Diarium Italica & Helvetica Litteratura*. An. 1759. T. 4. p. 142. seq.

LA Lettre de M. TISSOT au Comte Fr. RONCALLI, est une réponse ironique, mais toujours décente & utile, à une critique peu ménagée de ce Médecin, au sujet de l'inoculation. Enfin, la Lettre à M. BAKER, Médecin Anglois, sur les maladies qui proviennent du *seigle ergoté*, a déjà paru dans le 55 V. des *Transactions philosophiques*. Nous nous y arrêterons encore quelques momens.

LE froment & le seigle sont sujets à trois maladies bien distinctes, mais qu'on a souvent confondues. 1. La *rouille*, en latin *rubigo*, en Angl. *mildew*, en Ital. *ruggine*, est une poussière glutineuse, d'un jaune rougeâtre, qui s'attachant à la paille & à cette petite peau qui couvre la graine, empêche l'accroissement. Le grain mal nourri se sèche, & ne donne point de farine. 2. La *nielle*, en lat. *ustilago*, en It. *fuligine* est un nom générique, qui désigne tout froment qui devient noir. On en distingue deux espèces, le *charbon* & la *carie*. a) Le *charbon* s'aperçoit à peine au dehors, à moins qu'on ne dise que les grains sont plus ronds; mais la substance intérieure se change en une poussière noire, visqueuse & fétide. Le célèbre DUHAMEL appelle cette maladie *la bosse*. M. FONNET l'a très-bien observée dans le bled d'*inde*, ou le *maïs*. b) La *carie*, que plusieurs désignent par le nom générique de *nielle*, attaque le froment & le seigle. Elle ne s'attache pas seulement au grain, mais encore aux fleurs & aux feuilles, & elle tue tout ce qu'elle touche. La maladie commençant avec la fleur, le grain ne meurt jamais.

3. L'*Ergot*, en Lat. *Secale cornutum*, en Al. *Mutterkorn*, est une maladie parti-

une végétation irrégulière, qui tient à la fois de la nature du grain & de celle de la feuille. Sa couleur est d'un verd sombre, il est long de quatorze ou quinze lignes, large de deux. Si on le sème il ne germe point. Il abonde dans les années pluvieuses, sur-tout quand les pluies du printemps ont été suivies d'un été fort chaud (\*).

Si cette distinction avoit toujours été faite on auroit évité bien des erreurs. La rouille & la brûlure ont été connues des anciens; mais ils ont confondu ces deux mots, & les modernes ont suivi leurs traces. Quant à l'ergot on n'a pas pu le confondre, mais on lui a donné différens noms; c'est encore une source de confusion. Le pain fait avec du froment attaqué de la nielle ou du charbon fermente mal, se cuit difficilement, il est visqueux, pesant, il cause des nausées à ceux qui n'y sont pas accoutumés. En 1758 il y en eut beaucoup, & il occasionna plusieurs maladies chroniques. LONGOLIN a vu

---

(\* ) Voyez la dissertation de LANG, Sénateur & Médecin de Lucerne, publiée en 1717.

culière qui n'attaque que le seigle. C'est une personne qui ayant mangé par curiosité quelques grains de froment ustilagineux, fut attaquée de douleurs de membres, dont elle ne fut quitte qu'après quelques déjections. Mais l'ergot est beaucoup plus funeste, & quoique les maux qu'il produit n'aient pas été décrits avec exactitude avant l'an 1596, il n'est pas douteux qu'il n'ait produit de tout tems les mêmes effets. Il occasionne deux maladies, l'une spasmodique & l'autre gangréneuse (\*). En 1596. il régna dans la Hesse une épidémie accompagnée de convulsions. L'Université de *Marbourg* l'attribua à l'usage du seigle ergoté, & publia l'année suivante un petit ouvrage allemand sur les symptômes, la cause & les remèdes de ce mal (\*\*). La même épidémie régna en 1648, 1649, 1675, dans le Voigtland. En 1702, elle ravagea le territoire de *Freiberg*, & en 1716. la Sa-

(\*) HOFFMANN, *Pathol. general.* p. 2. c. 9. §. 16. *in scholio.*

(\*\*) SENNERTUS *de febris* L. 4. c.

xe & la Lusace. Ce fut alors que GOELIKE, rassemblant tout ce qui avoit été écrit sur cette matière en fit connoître la nature & les différens symptomes (\*). La Silésie en fut attaquée en 1722. SPRING décrit ainsi celle qui régna en 1722. à Wartemberg, dans la Bohême: Le mal commençoit par un chatouillement aux pieds, aux mains & à la tête, accompagné de contractions, que l'homme le plus robuste pouvoit à peine empêcher. Les malades crioient que les pieds & les mains leurs brûloient, tout le corps étoit couvert de sueurs, la tête s'appesantissoit, les yeux étoient obscurcis; quelques uns en sont devenus aveugles, d'autres voioient les objets doubles. Quelques uns devenoient maniaques ou mélancholiques. Ceux qui avoient passé l'âge de quinze ans étoient sujets à l'épilepsie, presque toujours mortelle. Le pouls étoit le même que dans la meilleure santé. La maladie duroit deux, quatre, six & jusqu'à douze semaines, mais avec des intervalles de repos qui laissoient respirer les

---

( \* ) A. O. GOELIKE *exercitationes, Subcessiva* T. 2. p. 1.

malades. Les sueurs abondantes qui suivoient la fièvre ou les convulsions, hâtoient la convalescence. En 1744 cette maladie parcourut la Nouvelle Marche. Dès lors on n'a pas observé d'épidémie semblable.

MAIS l'usage du seigle ergoté, produit un mal plus affreux encore. C'est une espèce de gangrène, que THUILLIER, Médecin du Duc de SULLY, observa en 1750, dans quelques Provinces de France. En 1650, 1670, 1674, elle ravagea la *Guyenne*. Les premiers symptômes étoient une sorte d'engourdissement ou d'ivresse ; quelque douleur, une enflure légère sans inflammation, qui bien-tôt étoit suivie d'un froid incommodé, de la noirceur & de la gangrène, qui faisoit tomber le membre attaqué. Sans fièvre, & même sans beaucoup de douleur, on perdoit successivement, le nez, les doigts, les mains, les bras, les pieds, les jambes, les cuisses. NOEL, Chirurgien de l'Hôtel Dieu d'Orléans, traita en 1710 plus de cinquante malades *ergotés*, comme il les appelle, entre lesquels il n'y avoit aucune femme, & un très petit nombre de filles. *Un païsan entr'autres, fut attaqué de la manière la plus cruelle. La gangrène lui fit tomber d'abord tous les doigts*

d'un pied, ensuite ceux de l'autre, après cela le reste des deux pieds; enfin les chairs des deux jambes, & celles des deux cuisses se détachèrent successivement. & ne laisserent que les os. Dans le tems qu'on en écrivoit la relation, les cavités des os des hanches commençoient à se remplir de bonnes chairs qui renaissoient. (\*) La même année fameuse par un hyver très rigoureux, ce mal se manifesta dans le canton de Soleure. En 1715 & 1716, il se communiqua à ceux de Zurich & de Berne. LANG en fit alors la description. Dès lors on ne l'a plus observé en Suisse; mais il a régné dans l'Orléanois trois ou quatre fois dans l'espace de trente ans. Au reste, cette maladie n'est point contagieuse, & le seigle perd au bout de quelques tems sa qualité vénimeuse.

IL est mortel pour les animaux, aussi bien que pour les hommes, comme le prouvent un grand nombre d'expériences faites sur des chiens, des cochons, des poules, des oies. Qu'est-ce qui peut faire ainsi dégénérer le seigle? On l'ignore. AIMEN qui

a

---

(\*) FONTENELLE, *Histoire de l'Acad. Royale des Sciences*, A. 1710. p. 8.

à prouvé que la *carie* vient de ce que les sémences sont moisies, promet de chercher la cause de l'*ergot*.) En attendant, ne pourroit-on pas soupçonner qu'il vient de quelques insectes, qui déposent leurs œufs dans les épis? (Comment agit-il sur nos corps d'une manière si affreuse? Autre question à laquelle on ne fait point de réponse. Il a un goût âcre, qui ressemble à celui de certains narcotiques. Comment agit la nielle? C'est encore un venin âcre & visqueux. LANG assure que si quelqu'un marche à pieds nuds, dans des champs où il y en a beaucoup, il aura les jambes couvertes d'ulcères. Tous les phénomènes de cette maladie jusques ici peu connue, méritent l'attention des Médecins. La méthode curative qu'ils ont employée est très différente & a eu peu de succès. C'est rendre service à l'humanité que de s'occuper de pareils objets. A ce titre-là comme à divers autres, M. TISSOT mérite la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au bien général? On voit avec évidence que le but qu'il se propose est de rendre ses lumières & son expérience autant utiles qu'il est possible, & c'est ce qui nous fait regretter que cet homme cé-

lèbre ait laissé à d'autres le soin de traduire en langue vulgaire l'excellent ouvrage qui vient de nous occuper.



4. LE DROIT NATUREL *d'un Père à son fils ; avec des notions pour servir à l'étude du DROIT CIVIL & à celle du DROIT DES GENS*, par M. PILLICHODY, *Châtelain de Baulmes, Docteur en Droit.*  
2. Tom. 8°. Yverdon 1769.

---

**C**ONNOITRE ses devoirs & les pratiquer, c'est la tâche imposée à tous les hommes. On ne peut mieux mériter de ses semblables, qu'en les rappelant à cette destination, & en la leur retraçant d'une manière sensible. Cette façon de penser vraiment estimable, a engagé M. PILLICHODY à rendre public un ouvrage, qu'il ne destinoit d'abord qu'à l'instruction de son fils. Sa méthode semble propre à prévenir l'application de la jeunesse trop légère, en ce qu'elle fixe l'attention par une demande

---

qui détermine l'état de la question. L'Auteur ne s'est pas borné à l'étude du Droit naturel. Il la croit trop spéculative, quand on ne la compare pas avec les institutions humaines & l'état actuel des choses. Suivant lui, cette belle science ne doit être envisagée que comme un guide, qui conduit l'homme au travers des routes souvent tortueuses du Droit Civil & du Droit des Gens, & cet usage seul n'en fait-il pas l'éloge ? Pour ne pas restreindre l'utilité de son livre à un seul pays, il a traité sa matière d'après les principes du Droit Romain, en expliquant dans des notes les rapports & les différences des usages modernes établis chez les différens Peuples de l'Europe. Ceux qui ne se proposent pas de faire une étude particulière de la Jurisprudence trouveront ici des notions générales sur ce qu'il n'est pas permis d'ignorer. M. P. se flatte même que son livre pourra servir d'introduction à l'étude du Droit Romain & à celle du Droit des Gens. PUFFENDORFF lui a fourni l'ordre & le titre des chapitres & il renvoie souvent à cet auteur. Telle est en général l'idée que M. P. nous donne de son Ouvrage. Il ne nous reste qu'à ajouter nos propres observations.

LA méthode érotématique adoptée par l'Auteur a de grands avantages, surtout dans un ouvrage élémentaire, mais elle n'exclut pas cette liaison des vérités indispensable dans les Sciences supérieures. Bien loin que l'ordre philosophique nuise à la clarté, on convient que WOLF a simplifié toutes les parties de la Philosophie. Ceux qui aiment la méthode de ce grand homme seront fâchés que M. P. n'ait pas essayé de la joindre à la sienne. S'il avoit travaillé sur ce plan, il auroit distingué avec plus de soin trois branches très distinctes de nos connoissances, le *Droit Naturel*, le *Droit Civil* & le *Droit des Gens*. Le premier développé avec plus d'étendue auroit servi de fondement aux deux autres. L'examen de leurs rapports & de leurs différences auroit donné à cet ouvrage cet air de nouveauté, qui fait la fortune d'un très grand nombre de productions littéraires; mais surtout il auroit pu conduire à découvrir des vérités importantes. La manie des définitions est ridicule, nous en convenons; mais si l'on s'en sert raisonnablement, elles sont un puissant secours, pour soulager la faiblesse de notre esprit borné, & le meilleur moyen d'éviter les logomachies. M. P. n'a pas toujours défini les termes ab-

traits avant que d'en faire usage. Ainsi il renvoie à PUFFENDORF, pour les définitions de la *conscience*, de l'*ignorance* & de l'*erreur*. On ne trouve pas dans son livre la définition des *Passions*; & pour l'avoir négligée, il les confond avec les habitudes vicieuses, telles que l'*avarice*, l'*ivrognerie*, la *gourmandise*, la  *paresse*. Souvent ses définitions sont inexactes. Ainsi celle de l'*Etat* est une simple métaphore, & celle d'*anarchie* une idée vague.

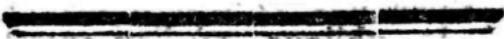
LES principes de M. P. sur plusieurs articles ne feront pas du goût de tout le monde. On sera surpris de l'entendre affirmer qu'un Souverain peut, selon le Droit Naturel, conférer certains emplois à certaines personnes à condition qu'elles vivront dans le célibat. On ne trouvera pas bien qu'il fasse du mariage une convention purement civile, qui n'est point fondée sur le vœu de la Nature attentive à conserver son ouvrage. On n'aimera pas à l'entendre soutenir contre le célèbre Marquis de BECCARIA la nécessité des peines corporelles, pour réprimer le crime. On se plait à croire qu'il y auroit, pour contenir les méchans, d'autres remèdes moins révoltans pour l'humanité, & qui seroient peut-être plus efficaces.

M. P. demande grace pour les négligences de son style. A cet égard nous devons dire avec Horace : *Hanc veniam petimus damusque vicissim*. Mais dans un siècle où ce n'est plus un mérite d'écrire médiocrement, il est des inexactitudes, qu'un Ecrivain ne doit pas se permettre. L'ouvrage dont il s'agit en présente plusieurs. Le titre même est une faute de style : Il nous paroît que cette phrase, *le Droit Naturel d'un Père à son fils*, ne peut signifier autre chose si ce n'est, *Instructions d'un Père à son fils sur le Droit Naturel*. Dira-t-on en françois, il n'est pas permis de lui gâter ce qui lui appartient ? Voici une phrase tout à la fois équivoque & obscure. *Lorsque deux personnes se joignent, par un effet de leur volonté à nuire*. On ne dit pas *manque d'apporter*, mais *faute d'apporter*. Nous nous bornons à ce petit nombre d'exemples. Ce que nous avons dit peut suffire pour donner une idée de l'ouvrage. Il nous semble que retouché suivant une méthode plus exacte, il seroit plus propre à atteindre le but que l'Auteur s'est proposé, & auquel nous n'avons garde de refuser nos éloges. Quoi de plus respectable en effet, qu'un Père qui veut être lui-même l'instituteur de son fils ? Mais aussi quelle exactitude, quelle ap-

plication, un tel devoir n'exige-t-il pas? Quiconque l'a bien rempli peut avec assurance adopter le public, comme l'a fait la célèbre Marquise DU CHATELET, en l'admettant à profiter des leçons dont son fils étoit le premier objet.



5. *POLITISCHE SCHAUSPIELE, c. à d. Drames Politiques par M. BODMER Professeur à Zurich. Seconde Partie, à Lindau 1769.*



**N**OS Lecteurs se rappelleront les réflexions que nous hasardâmes il y a quelque tems, en annonçant ce nouveau genre de drames. Depuis lors, nous apprenons qu'il en a paru un second Volume, qui contient trois nouvelles pièces, *Octave, Néron & Pétus*. Elles ne feront probablement pas mieux accueillies que les précédentes par les critiques allemands, beaucoup plus sévères ou moins réservés que l'on n'est en France. Au reste, nous nous faisons un devoir de publier les raisons que M. BOD-

MER allégué lui-même en faveur de son Ouvrage. Voici la pièce qu'il nous a fait parvenir ; elle annonce des vûes dignes d'un vrai Patriote.



*REFLEXIONS sur l'annonce des nouvelles pièces de théâtre de M. BODMER, qui se trouve au mois de Sept. p. 295.*

**O**N fait que le théâtre des Grecs étoit une école publique, où l'on entretenoit le peuple dans la connoissance de ses droits & des principes d'un gouvernement populaire, où on lui apprenoit à aimer la liberté, & à la défendre avec courage. Rien de plus naturel dans des Etats, où cet ordre de Citoïens avoit tant de part aux affaires. Comme les intérêts de la République étoient les leurs, il étoit de la saine politique de les présenter dans un véritable point de vûe, afin d'y attacher d'autant plus vivement tous les cœurs.

POUR les théâtres des états, où la prospérité publique & en général le sort du peuple, est entre les mains d'un petit nom-

bre de chefs, qui en font des secrets d'état réservés à leurs cabinets; il paroîtroit non seulement inutile, mais même dangereux & incompatible avec la soumission passive qui y est nécessaire; d'inspirer au peuple du goût pour les affaires du gouvernement, de lui faire naître de trop hautes idées d'une égalité populaire & des privilèges du Citoyen.

VOILA pourquoi les Auteurs qui ont travaillé pour nos théâtres modernes, ont été obligés de bannir de leurs pièces, les vûes nationales & populaires; à la place desquelles, ils amusent les spectateurs de sujets personnels.

Nous ne savons où trouver de nos jours des républiques animées du génie républicain des anciens Grecs, zélées comme ceux-ci pour les intérêts nationaux. Il seroit à craindre qu'un parterre composé de membres des états les plus populaires, ne censurât la représentation d'un drame qui feroit mention des affaires publiques, des besoins de l'Etat & des intérêts nationaux. Dans les états modernes les plus populaires, le parterre trouveroit peut-être ces grands objets peu intéressans, & dignes des Héros du caractère de DON QUICHOTTE. Je ne parlerai point ici du luxe, de la magnificence & de la dissipa-

tion , qui sont aussi inséparables des spectacles , qu'incompatibles avec la simplicité des mœurs & avec l'esprit d'industrie : vertus si nécessaires pour le bonheur des républiques bornées , tant par rapport à leur étendue & à leurs forces , que par rapport à leurs ressources.

EN considérant cependant combien la seule forme extérieure des représentations dramatiques , a d'ascendant sur l'esprit & sur le cœur humain ; combien le Théâtre captive nos sens & change notre façon de penser ; je crois que l'on pourroit se servir de ce genre , pour sauver de l'oubli l'ancien patriotisme , & l'amour du bien public. Je crois qu'il ne seroit pas impossible d'obtenir ce but du moins en partie par la seule lecture de quelques scènes , qui exprimeroient des caractères instructifs ; quand même elles ne seroient pas présentées aux yeux & à l'imagination par la vivacité du jeu des acteurs. C'est dans cette persuasion que j'ai écrit quelques pièces en ce genre pour occuper dans la retraite du cabinet des lecteurs intelligens & judicieux , sans prétendre amuser agréablement un Parterre trop frivole pour le sérieux des affaires publiques , accoutumé à ne chercher dans les spectacles que des

objets ordinaires, convenables à la petitesse des ames vulgaires, c'est à-dire les occupations & les aventures de personnages étrangers.

CE seroit introduire une sorte de despotisme dans la République des lettres, si l'on vouloit interdire à un Auteur la liberté de se servir de la forme dramatique, sans destiner son ouvrage au Théâtre. Comme ce nouveau genre de drame n'est inventé que pour être lû, on s'est dispensé de s'affujettir au goût & aux caprices du parterre. Il doit être permis à l'auteur de négliger tous ces petits artifices nécessaires pour piquer des spectateurs uniquement sensibles à des événemens frivoles, voluptueux & grotesques. Il n'a que faire d'épisodes, de personnages empruntés, de contrastes, de catastrophes, de dénouemens forcés &c. Il y aura de tout cela dans ses pièces dramatiques, mais ce seront des incidens qui se présenteront d'eux-mêmes, & qui naîtront de la vérité historique, sans être amenés par une fiction forcée. L'intérêt qui domine dans sa pièce, n'est pas celui d'un personnage agité par des passions opposées, embarrassé par le conflit de ses devoirs, & dont les occupations, les travaux &

les soins ne regardent que sa fortune ou son sort personnel. Il s'agit des intérêts de la Nation, de sa prospérité, de ses droits, de son repos & de sa sûreté.

DANS un Drame, dont l'action ne se rapporte qu'à une personne particulière, on n'a qu'à faire jouer les ressorts qui remuent le cœur de chaque homme. Cela suffit pour y intéresser toutes sortes de gens. Chacun entre aisément dans la situation du héros qu'on lui présente. Dans le drame politique l'action porte sur la constitution de l'état & sur une nation entière. Il s'en faut bien qu'on soit porté généralement à y prendre part. On est plutôt tellement prévenu, chacun en faveur de sa propre nation, qu'on n'entre que faiblement dans l'intérêt de tout autre peuple; quelque peine que l'auteur se donne pour mettre en jeu les ressorts de l'humanité & les premiers principes de la vie sociale. Il faut renoncer à l'espérance de flatter par un drame politique ce nouveau goût populaire & républicain, de mériter l'approbation de la foule des gens élevés dans des principes qui favorisent plus ou moins le despotisme.

LE TON politique qui domine dans ces drames n'exclut cependant pas le ton pa-

thétique. L'Etat ou la nation peut affecter le héros de la pièce de l'émotion la plus vive. Il peut se trouver dans la situation la plus touchante; mais les grands intérêts de ces pièces qui regardent ordinairement la conservation ou la ruine de l'état, le maintien des loix & des mœurs, demandent de grandes ames qui s'arment contre le revers de la fortune d'un courage héroïque, & qui dans les extrémités les plus désespérées ne se laissent abattre que pour quelques momens. De-là vient que ces sortes de fictions ne sont rien moins que larmoiantes.

Qu'y a-t-il donc de plus mal imaginé, que de juger de ces drames politiques, selon les règles faites pour plaire au parterre? Règles qui ne sont fondées que sur l'humeur & le caprice. Dès qu'on perd de vue le but que l'Auteur s'est proposé, & qu'on lui en prête un autre tout différent de celui qu'il avoit dans l'esprit, les moïens les mieux choisis, ne peuvent que paroître dans un faux jour, sans produire nul effet, ou un effet opposé à leur destination.

L'AUTEUR des drames politiques écrit pour des Lecteurs du goût le plus naturel & des mœurs les plus simples. Des lecteurs qui envisagent un même objet

dans tous les points de vûe dont il est susceptible, & qui n'ont pas besoin d'une grande variété pour s'en occuper agréablement . . . . Des Lecteurs qui ne se lassent, ni ne s'ennuyent pas aisément, quand il s'agit d'agiter à fond une question importante, & de la tourner de tout côté . . . Des Lecteurs qui ne voltigent pas rapidement d'un objet à l'autre. Ce sont-là sans doute des génies, qu'il ne faut pas chercher dans le parterre. L'auteur auroit tort d'ambitionner ou d'espérer les suffrages de ceux qui dans leur impatience voudroient que chaque personnage eut son action & son intérêt à part, qui s'attendent toujours à des intérêts compliqués, à des événemens extraordinaires, à des contrastes entassés les uns sur les autres, pendant que le sujet ne roule que sur des affaires personnelles, qui n'intéressent ni l'état, ni le public. On fait bien que les Lecteurs tels qu'on vient de les peindre, sont partout clair-semés. C'est pourquoi on ne s'étonne pas que les drames dont il s'agit, n'aient pas contenté les lecteurs ordinaires.

CEPENDANT il n'est pas bien mal-aisé de poutter une passion théâtrale par un enchainement d'impressions différentes ; quand on se permet de l'interrompre & de

l'affoiblir en même tems, par huit à dix scènes tendres & galantes, étrangères au sujet principal. Il en coûte plus sans contredit de nourrir un fait de son propre suc, que d'étendre à la faveur d'épisodes amoureuses, jusqu'à cinq actes une action simple.



6. *ABRE'GE' de l'Histoire Sacrée par M. MALLET, Ministre du Saint Evangile. Genève, chez Claude Philibert 1768. Broch. de 139. p. 8°.*

---

**C'**EST un Abrégé élémentaire de l'Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, depuis la création du Monde jusqu'à la destruction de la Nation Juive par les Romains. L'Auteur tire de *Josephe* les événemens qui ne sont point rapportés dans les Livres Saints, depuis Antiochus l'illustre jusqu'à la naissance de **JESUS-CHRIST**. La narration est simple & aisée, le stile clair & assez coulant. On voit que M. M. s'est proposé de travailler pour la jeunesse; & il faut convenir que son Ou-

vrage vaut beaucoup mieux qu'une foule d'autres productions du même genre. Quoi de plus sec, par exemple, que l'Histoire Sainte de HUNNER, dont nous avons une assez mauvaise traduction françoise, que l'on fait apprendre aux enfans dans plusieurs collèges? Cependant, il nous paroît que l'Auteur n'a pas encore atteint le but qu'il se propose. Il resserre les faits intéressans, & il se permet des discussions peu nécessaires. La période antédiluvienne comprend près du tiers de l'ouvrage, tandis que toute la suite des Rois de Juda & d'Israël est renfermée en moins de dix pages. Combien d'exemples frappans de vertus & de vices, qu'il n'a pas développés? Combien d'occasions précieuses d'inspirer aux enfans des sentimens honnêtes qu'il a négligés? Combien de fois n'auroit-il pas pû, par une méthode adroite, piquer la curiosité naturelle à un certain âge, & donner lieu à d'utiles leçons? Jusques ici nous n'avons rien de mieux que le Magasin de Me. *le Prince de Beaumont*. Il seroit à souhaiter, que quelque homme de génie travaillant sur le même plan, perfectionnât cet ouvrage vraiment utile, retranchât quelques longueurs, réformât quelques préjugés, & développât les objets que Me. *de Beaumont* n'a pas touchés.

LE second Volume des PRINCES DE LA ME'DECINE, que Fr. GRASSET & COMPAGNIE publient à Laufanne par souscription, vient de sortir de la presse. Nous sommes forcés, faute de place, de renvoyer au mois suivant l'annonce de plusieurs autres ouvrages.

---

7. A V I S.

Nous nous disposions à annoncer les Oeuvres de M. ABAUZIT, lorsque nous avons reçu une déclaration que l'on nous a requis de rendre publique par la voie de notre Journal. L'Impartialité que nous nous efforcerons toujours de faire paroître, exige que nous insérions ici cette pièce.

**J'**AI vu avec une surprise extrême l'annonce d'une édition des Oeuvres de feu M. ABAUZIT qui doit se faire à Genève, chez les Libraires PHILIBERT & CHIROL. J'ai vu avec plus de surprise encore que ces Libraires font de vains efforts pour déprimer une autre édition de ce même ouvrage qui

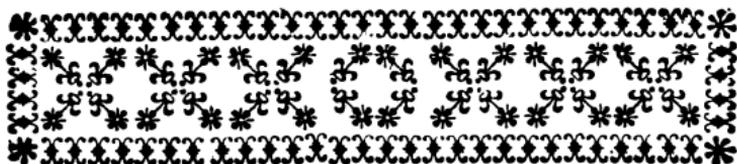
s'exécute à Londres, & qui se débitera chez HARREVELT, à Amsterdam. L'amour du vrai, & mon respect pour la mémoire de l'Auteur, m'obligent à déclarer que la véritable Edition est celle de Londres. J'ai vécu avec M. ABAUZIT dans la plus parfaite intimité; pendant les dix dernières années de sa vie, je n'ai pas été un seul jour sans le voir; il est mort entre mes bras, & personne ne sait mieux que moi, ce qu'il pensoit, & les ouvrages qu'il a faits. Ses héritiers (Mrs. DE LILLE-ROI, DE St. QUENTIN & DE CROI D'UZES,) m'ayant nommé son exécuteur testamentaire, déposèrent ses manuscrits entre mes mains. Les Srs. PHILIBERT & CHIROL ne peuvent l'ignorer, eux avec qui je traitai pour l'impression de ces manuscrits au nom de ces mêmes héritiers; mais Mrs. les Scholarques de Genève empêchèrent cette édition. Cependant ces mêmes Libraires osent dire dans l'avant-coureur, (qu'on ne fait comment on s'est procuré en Hollande diverses pièces manuscrites de M. ABAUZIT, ou à lui attribuées qui ne peuvent être que très imparfaites.) S'ils l'ignorent en effet, je leur apprends que c'est moi qui les ai remises à l'homme de lettres qui les fait imprimer à Londres. Cette Edition sera donc préférable à l'autre à tous égards.

1<sup>o</sup>. Elle s'imprime sur les originaux, ou sur des copies trouvées dans les papiers de l'Auteur. 2<sup>o</sup>. Mrs. les Scholares de Genève ne pouvant approuver toutes les opinions renfermées dans les manuscrits de cet homme célèbre, les Editeurs Genevois seront obligés, & par état, & pour avoir une approbation, de supprimer des pièces entières, & peut-être d'en mutier d'autres. Maitres de quelques ouvrages de cet Auteur, & n'ayant pas de surveillant qui les gêne, ils pourront les changer à leur fantaisie; faire ABAUZIT orthodoxe, très certainement ils ne le feront ni meilleur critique, ni plus savant. Le Libraire de Hollande, plus libre qu'eux, pourra donner le peu qui reste de lui dans toute son intégrité: on y verra du moins ses vrais sentimens. Cette fidélité est le premier devoir de tout Editeur, le premier objet du respect dû à la mémoire des Ecrivains, & le premier motif de la confiance du public.

MOULTOU.

GENEVE, le 22<sup>e</sup>. Déc. 1769.





## II. PARTIE.

# ANNALES LITTÉRAIRES

DE L'EUROPE.

---

A L L E M A G N E.

1. THE'RE'SE ET ELE'ONORE, *feuille périodique* &c. 1769.

---

**C'**EST le titre d'un ouvrage périodique qui a paru à VIENNE. Deux jeunes demoiselles animées d'un zèle généreux, s'efforcent de donner à leurs aimables concitoyennes des leçons de sagesse & de vertu. Pour gagner leur confiance elles savent joindre le ton léger & badin de leur âge & de leur sexe au sel piquant de la bonne plaisanterie. Leur succès a

été heureux, elles avoient plus d'un moièn de captiver les suffrages. Si elles plaisent, comme nous n'en doutons pas, aux Lecteurs de ce Journal, nous leur fournirons l'occasion de faire connoissance avec elles. Aujourd'hui, nous nous bornons à donner une idée de leur ouvrage d'après un de leurs compatriotes. Écoutons-les elles-mêmes, nous n'oserions parler au beau sexe avec autant de liberté. „ Si nous vou-

„ lons être quelque chose de plus que

„ des poupées vivantes, destinées à ser-

„ vir d'amusement aux personnes d'un au-

„ tre sexe, il faut savoir autre chose que

„ se placer gracieusement dans un fau-

„ teuil vis-à-vis de nos chers époux,

„ tourner machinalement vers eux des

„ yeux languissans, & de tems en tems,

„ pour varier la scène, bâiller avec

„ beaucoup de précaution & de grace.

„ Croiez - m'en, mes chères amies, les

„ yeux les plus vifs sont muets, dès que

„ la bouche ne fait rien dire. Ce mot qui

„ transporte nos adorateurs, quand ils

„ l'entendent pour la première fois, ce

„ précieux *je vous aime*, leur devient

„ insipide, quand il n'entendent jamais que

„ *je vous aime*, & encore *je vous aime*.

„ Ennuiés à la fin de contempler de bel-

„ les statues, ils les reléguent dans quel-  
 „ que recoin de leur cabinet d'antiques  
 „ avec d'autres raretés qui ont pu les  
 „ amuser pendant quelques heures. Que  
 „ le tems doit paroître long à un homme  
 „ qui se voit uni pour jamais à une Vé-  
 „ nus inanimée! Assise à ses côtés, elle  
 „ garde le silence, à moins que quelqu'un  
 „ ne lui raconte pour l'amuser, *combien*  
 „ *d'aufs on donne pour une grosche.*

C'est pour animer ces belles statues  
 que *Thérèse & Eléonore* se font auteurs,  
 elles s'efforcent de faire connoître aux  
 personnes de leur sexe les plus beaux gé-  
 nies de France & d'Allemagne. La va-  
 riété rend leurs leçons plus piquantes. Des  
 vers, parmi lesquels l'on ne trouve que  
 des pièces marquées du sceau de l'appro-  
 bation publique, de la prose, des récits,  
 des traductions, des fables, des dialogues,  
 des lettres, toutes les différentes formes  
 sous lesquelles on déguise la morale pour  
 la faire goûter, sont à leur commandement;  
 elles s'en servent à propos pour piquer la  
 curiosité, & soutenir l'attention.

QUELQUEFOIS les deux belles prennent  
 un caractère assez opposé à celui qu'on at-  
 tribue à leur sexe. Elles trouveront peu  
 d'imitatrices, lors qu'elles se déclarent si  
 hautement contre la flatterie & la vanité.

Cambien peu de jeunes personnes qui paient les fadeurs d'un cavalier à la mode, de cet étrange compliment : *Vous mentez, Monsieur, je ne suis pas belle.* L'histoire de la tentation d'Eve n'est pas neuve, d'ailleurs c'est une satire que tout le monde ne goûteroit pas. „ Le séducteur, disent-elles, doit avoir pris la forme d'un de ces serpens dont les écailles sont si larges & si brillantes, qu'une tête de femme peut s'y peindre comme dans un miroir. *Eve* yapperçut son image, & au même instant le séducteur commençant à la flatter : O vous, lui dit-il, la plus belle des créatures ! Souveraine de ce globe, dont vous méritez les hommages ! Cette figure céleste devroit être immortelle. C'est alors que la vanité naturelle déploya toute sa force „. *Thérèse* veut inspirer à ses compagnes de la défiance contre de pareils artificcs. Entreprise vraiment louable ! Mais il y en aura peu, qui au milieu de ces discours flatteurs qui ennivrent, songent au rapport qu'il y a entre leurs adorateurs & le serpent qui fit le malheur de la première femme.

LE jugement que portent nos deux philosophes sur *Clarisse*, *Paméla* & *Grandison*

fera goûté du plus grand nombre. » *Clarisse*, disent elles, est un livre qui ne paroît dangereux, qu'aux jeunes personnes, du sexe dont la façon de penser n'a point encore d'affiète fixe. Je n'ai rien à objecter contre le principe que l'Auteur de cette histoire s'est proposé d'établir. Il est juste en lui même; mais une jeune fille ne prend pas la peine de chercher une vérité morale, dans une suite de cinq à six volumes. Rarement osons-nous l'entreprendre lors que notre raison est développée & notre esprit entièrement formé. Ainsi pour des lectrices ordinaires, l'ensemble d'un livre est sans aucun effet; elles n'y voient que ce qui touche le sort du héros ou de l'héroïne. » ( Si ce n'étoit pas une Dame qui décide, on pourroit entreprendre de soutenir le contraire. Quoiqu'il en soit, il nous semble qu'on peut conclure de ce qu'elle dit, que tous les romans sont funestes aux jeunes personnes de ce caractère. Et qui oseroit défendre une pareille thèse ! )

» Les situations particulières, où se trouve l'enthousiaste *Clarisse*, ne sont pas fort instructives pour des femmes. Le livre est entre les mains de tout le monde, je n'ai pas besoin de citer des

„ exemples. Cette vertueuse fille, qui  
 „ est si fière de la pureté de son cœur,  
 „ reçoit des lettres d'un homme, de  
 „ la vertu duquel elle n'a qu'une bien  
 „ petite idée; & l'aimable enfant fait fort  
 „ adroitement glisser sa réponse dans le  
 „ bucher. Bienôt après, la vertu même  
 „ se jette dans les bras du drôle. Et  
 „ pourquoi? Pour se soustraire à la cruauté  
 „ de ses parens. Insensée! lui crierois-  
 „ je volontiers, tu auras d'autres moyens  
 „ de t'en garantir, des moyens légitimes... ”  
 ( Oui, si *Clarisse* avoit pu lire son his-  
 toire avant que d'agir, elle auroit saisi  
 les moyens que *Thérèse* imagine. Heu-  
 reux qui peut devenir sage par les mal-  
 heurs d'autrui! )

„ Encore une chose qui ne me plait  
 „ pas du tout dans *Clarisse*. *Lovelace*,  
 „ l'insâme *Lovelace*, est peint avec les  
 „ couleurs les plus fortes & les plus agréa-  
 „ bles. *Hickman* au contraire, qu'on  
 „ nous donne pour un homme vertueux,  
 „ quelle pauvre espèce en comparaison du  
 „ premier! Sous une telle forme, le vice  
 „ est aimable & la vertu *ridicule*. Le  
 „ dénouement de *Clarisse* déplaît encore à  
 „ la belle moraliste ”. Il suffit pour une  
 „ fille bien née, de savoir que *le vice est*  
*tout ce qui n'est pas vertu*. Il est dan-

gereux pour elle d'en avoir une idée positive. ( Mais l'*Agnès* de Molière élevée dans cette ignorance que Thérèse recommande, a prit cependant à tromper son tuteur. )

„ Par la même raison *Paméla* ne me  
 „ convient guères. Cette fille devient  
 „ amoureuse de son Maître, d'un homme  
 „ que son rang mettoit si fort au dessus  
 „ d'elle. Cela déjà n'est pas édifiant, ( sans  
 „ doute, mais cela est vrai. ) „ GRANDI-  
 „ SON a des morceaux peu instructifs en  
 „ ce genre, mais ici la vertu se montre  
 „ dans un jour trop fort, pour que les  
 „ ombres puissent l'effacer. Ce livre se-  
 „ roit le manuel de la vertu pour toutes  
 „ les jeunes filles, si *Miss Byron* avec  
 „ toutes les bonnes qualités, n'étoit pas  
 „ une jeune personne fort vaine, souvent  
 „ suffisante & toujours babillarde qui se  
 „ pavane de sa raison, qui décide en  
 „ maître de choses qui sont fort au des-  
 „ sus de sa sphère, qui parle assez mali-  
 „ gnement d'autrui, & de soi-même avec  
 „ trop d'amour propre. *Henriette* a des  
 „ qualités intéressantes, il est vrai, mais  
 „ elle est trop *fastueuse*, trop précieuse. ”

On lit à la suite de ce Volume quel-  
 ques fragmens d'une feuille hebdomadaire,  
 intitulée le *Confident* ( der *Vertraute* ).

C'est dommage qu'elle ait été interrompue. On voit qu'elle étoit surtout destinée à relever les défauts ou les ridicules dominans dans la Ville même, où elle étoit publiée. Il semble que les auteurs qui ont écrit en ce genre, ont presque toujours négligé cet objet. L'Allemagne fourmille d'ouvrages périodiques, mais la plupart sont écrits sur le même ton. C'est une morale sèche, un ton ennuyeux & traînant, de fades répétitions de choses qui ont été beaucoup mieux présentées ailleurs. Pourquoi a-t-on négligé de donner à ces productions les avantages qui leur sont propres ? Relever les vices du pays où l'on sera lu, observer les caractères, faire sortir des défauts choquans dans le commerce de la vie, dans les mœurs, dans les usages ; proposer de nouvelles idées pour perfectionner la sociabilité, peindre les beaux traits qui méritent d'être connus, les proposer à l'imitation s'ils sont dignes de servir de modèles, être comme *Péricles*, le réformateur de ses concitoyens, tel est le but de ces sortes d'écrits. Ils sont inutiles, dès qu'ils n'ont point d'influence sur les mœurs. Les difficultés d'une telle entreprise sont effrayantes, il est vrai, mais elles ne sont pas insurmontables pour un homme de génie, qui seroit

animé du noble feu de l'amour de la Patrie. Ici il attaqueroit le fanatisme, là il combattroit l'irréligion, & ses observations journalières, lui fourniroient mille occasions d'être utile à ses semblables. La reconnoissance publique seroit sa récompense; ceux dont il auroit fixé l'attention sur des objets importants, ceux qu'il auroit corrigé de leurs ridicules béniroient son travail. Lors même que ses feuilles seroient allé joindre les autres ouvrages périodiques, dans la poussière à laquelle ils appartiennent, leur esprit préservé de l'anéantissement seroit gravé dans le cœur de ses compatriotes.

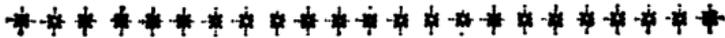


2. DER MESSIAS &c. c. à. d. *Le Messie!*,  
*troisième Volume. Halle. 1769. 254. p. 8°.*

---

**C**E troisième Volume contient cinq Chants, depuis le onzième au quinzième inclusivement. Ce n'est pas encore la fin d'un Poème que toute l'Allemagne attend avec impatience. Les dix premiers Chants sont connus par la Traduction française,

qui en a paru à Paris. Nous essaierons de donner une idée de ceux-ci dans le Journal du mois prochain.



3. FREDRICH CARLS CASIMIRS. &c. c. à.  
 d. *Oeuvres de F. C. CASIMIR DE CREUTZ*  
*de l'Académie des Sciences de Munich,*  
*Membre honoraire de plusieurs Sociétés*  
*d'Allemagne. Nouvelle Edition, corrigée*  
*& augmentée. 2 Vol. 8°. Francfort sur*  
*le Meyn 1769.*

---

**M.** DE CREUTZ mérite d'être distingué parmi le grand nombre de bons Poètes, dont l'Allemagne peut se glorifier dans notre siècle. C'est un de ceux qui ont réussi à imiter le célèbre M. de HALLER. Ses *Odes* se ressentent des premiers âges de la Poésie Allemande, aussi l'Auteur ne les donne-t-il que comme les amusemens de sa jeunesse. Celles qu'il a composées depuis lors, sont beaucoup plus travaillées. Les *Lettres critiques* qui se trouvent à la fin du premier Volume, donnent une idée de plusieurs ouvrages du tems où elles ont

écrites. Elles font plaintes de choses ; mais on y trouve peu de ces pensées brillantes si fort admirées de nos jours. Dans le second volume , la tragédie de *Senèque* n'est pas digne de la réputation de l'auteur ; aussi avoit il sagement pris le parti de la supprimer. Mais son meilleur ouvrage , ce sont les *Tombeaux* , ( *Die Gräber.* ) M. DE CRÉUTZ surpasse de beaucoup tous les imitateurs de YOUNG ; ce n'est point un Poëme régulier , c'est le monologue sublime d'un sage , qui invite les mortels à s'occuper de l'objet le plus intéressant. On y trouve des idées neuves , pleines de forces & de hardiesse. *L'Essai sur l'homme* n'est point une imitation de POPE : Le Poëte considère l'homme sociable & formé par l'étude des sciences. Il y a plusieurs morceaux dignes d'être lus. On y reconnoit les idées de J. J. ROUSSEAU avec les restrictions nécessaires.



FRANCE. I. LES OECONOMIQUES, par  
*l'Ami des hommes.* 2. V. 12°. à Paris chez  
 LACOMBE. 1769.

**L**ES Dialogues que renferme cet ouvrage réunissent beaucoup de simplicité

avec le ton le plus intéressant. Les principes de la Science économique y sont développés avec précision. On y voit leurs rapports & leurs différences. L'AMI DES HOMMES a donné un livre élémentaire de cette doctrine, dont le but est de pourvoir aux besoins de l'homme, de multiplier ses commodités, de le rendre meilleur & plus heureux.



2. ALMANACH des Marchands, Négocians, Commerçans, Fabricans, Manufacturiers & Magasiniers de la France & de l'Europe, proposé par Souscription, I. V. 8°. de 600. p. Chez Valade, Libraire à Paris, où l'on en trouve le Prospectus.

---

**L**E BUT de cet Almanach est d'indiquer les adresses des principaux Négocians de l'Europe, la nature de leur Commerce, les voies plus faciles & les moins dispendieuses pour le transport des Marchandises. La réduction des poids des mesures & des monnoies à ceux & à celles de

## 728. JOURNAL HELVETIQUE

Paris. Cet ouvrage paroitra tous les ans au premier Janvier, & cette année au premier Avril, afin de donner la facilité aux Négocians de s'y faire inférer. Le prix de la fouscription est de 7 Livres pour les Provinces & les Pays étrangers: l'exemplaire rendu franc de port.



2, SUITE



III. PARTIE.

PIECES FUGITIVES.

---

I. LA GAÏETE.

ÉPITRE A UNE AMIE

par MME, D\*\*.

---

**T**OI qui fais rire la sagesse,  
Qui fais badiner la raison,  
Toi, dont l'aimable & douce ivresse,  
De la perte de la jeunesse,  
Console l'arrière-saison ;  
O Gaîté ! brillante Déesse,  
Vien me tenir lieu d'Apollon.  
Pour plaire à la jeune Témire,

*Je veux célébrer ton empire ,  
 Anime , embellis mes chansons.  
 Accorde toi-même une lyre ,  
 Dont je te consacre les sons.*

*Divinité douce & chérie !  
 Le plaisir te suit à jamais.  
 De ton agréable folie  
 La beauté prend de nouveaux traits.  
 Par tes charmes , par tes bienfaits ,  
 La laideur même est embellie.  
 Si le Dieu des tendres amours  
 Sur nous remporte la victoire ,  
 Ce n'est souvent qu'à ton secours  
 Qu'il doit son pouvoir & sa gloire.  
 Nous fuyons les tristes langueurs.  
 Notre ame redoute la gêne ;  
 Tu la séduis par tes douceurs.  
 C'est l'amour qui forme la chaîne  
 C'est toi qui la pâres de fleurs.*

*Quand sur une scène brillante ,  
 Melpomène pâle & sanglante  
 Fait entendre un lugubre accent ,  
 Nos esprits glacés d'épouvante ,  
 Ne l'admirent qu'en frémissant ;*

*A ses accens , à ses allarmes ,  
 Aux noirs accès de ses fureurs ,  
 Si les plaisirs mêlent leurs charmes ,  
 Il faut les payer de nos pleurs.  
 Mais quand la riante Thalie ,  
 Par cent détours ingénieux ,  
 Retracer & présente à nos yeux  
 Les ridicules de la vie ;  
 Ses transports enchantent nos cœurs.  
 Sa main toujours pleine de fleurs  
 Que sur tes pas on voit écloses ;  
 Même en corrigeant nos erreurs  
 Ne nous présente que des roses.  
 De la vive & douce gaieté  
 Tel est le pouvoir agréable ,  
 Le flambeau de la vérité  
 Par elle devient supportable.*

*Tout languit loin de ses attraits :  
 Voyez dans ce riche palais ,  
 Ce festin que Comus apprête ;  
 Les Dieux pour embellir la fête  
 Semblent épuiser leurs bienfaits.  
 Le goût & la magnificence  
 Y préviennent tous les desirs.*

*On croit voir naître les plaisirs  
 Sur les traces de l'abondance.  
 Vains projets ! frivole espérance !  
 Sans la gaité , sans son appui ,  
 Cet azile de l'opulence  
 Devient le séjour de l'ennui.  
 Sous ces ombrages , au contraire  
 Près de ce tranquille ruisseau ,  
 Regardez la troupe légère  
 Des habitans de ce hameau.  
 Les biens dont Cérès & Pomone  
 Daignent enrichir nos climats ,  
 Voilà leur champêtre repas ;  
 Mais l'enjoûment qui l'assaisonne  
 Y fait répandre mille appas.*

*O Gaité ! Ton pouvoir suprême ,  
 Toûjours chéri , toûjours vainqueur ,  
 Aux attraits de l'amitié même  
 Prête une nouvelle douceur.  
 Ainsi ton aimable délire  
 Comble les plus doux de mes vœux.  
 Ainsi tu cimentes les nœuds ,  
 Qui m'unissent avec Témire.  
 Si dans mon ame quelquefois  
 S'élève une sombre tristesse ,*

*Je vois Témire, & ton ivresse  
 Reprend à l'instant tous ses droits.  
 Tout nous plait, tout nous intéresse :  
 Dans notre naïve allégresse,  
 Le cœur est toujours de moitié.  
 A nos plaisirs rien n'est semblable ;  
 Eh ? quel bien seroit comparable  
 Au sourire de l'amitié ?*

*O Toi ! pour qui ma voix timide  
 A formé ces foibles accens,  
 O Toi ! qui m'as servi de guide,  
 Témire, applaudis à mes chans.  
 N'expose point à l'œil sévère  
 D'une critique trop austère,  
 Ces vers, fruits de l'amusement.  
 Mais songe, pour être indulgente,  
 Qu'ils sont dictés par l'enjoûment  
 Et que l'amitié les présente.*





2. SUITE de la Réponse de M. GÖTZMANN DE THORN, de l'Académie des Sciences de Metz, ancien Conseiller au Conseil Suprême d'Alsace, à une critique insérée dans le Journal Encyclopédique des mois de Juin & de Juillet derniers, au sujet d'un de ses Mémoires, qui lui a mérité le prix proposé par cette Académie en 1760.



**L'**AUTEUR de la critique est mauvais logicien, il n'est pas meilleur politique. Son argument est peut-être de dire, qu'il est plus avantageux à la Couronne de France d'avoir à combattre une mauvaise renonciation, qu'un titre commun qui est inattaquable. Je fais bien que la prétendue renonciation de Charles le simple, si jamais elle étoit produite, pourroit être attaquée, par la raison que ce seroit une convention sans cause, d'où naît une nécessité radicale. Mais en supposant que cet acte existât, & qu'il fût démontré nul & vicieux; qu'en

réfultera-t-il pour la Couronne de France ? Si l'on perd de vûe le traité de 870, il n'est pas possible que cette Couronne ait rien pû acquérir du Royaume de Lothaire. Car une couronne ne peut acquérir que par une incorporation, soit expresse par un traité, soit tacite par une possession continuée. Voilà pourquoi dans tous les Etats, on distingue entre le domaine particulier du Prince, & le domaine de la Couronne. M. G. ne croit pas que l'Auteur de la critique combatte ces principes. Or, lui dira-t-il, vous perdez de vûe le traité de 870 ; donc il n'y a pas eu d'incorporation expresse. Vous soutenez ensuite que Charles le simple, bien loin de posséder, s'est dépouillé de toutes ses prétentions ; donc il n'y a jamais eu d'incorporation tacite. Il sera donc vrai de dire que la Couronne de France n'a jamais rien acquis du royaume de Lothaire. Voilà l'extrémité où nous réduit le système de l'Auteur de la critique. Il y a eu cependant des personnes d'un savoir profond, qui ont cru que la propriété d'une portion de ce royaume, regardoit la couronne, & non la personne de Charles le simple. Ces mêmes personnes voyoient bien, qu'en envisageant ce royaume de Lothaire, comme un domaine de

venu propre à Charles le simple par le seul droit héréditaire, la couronne n'a rien pû en acquérir que par une incorporation quelconque, & que cette incorporation n'étant jamais arrivée, ni expressement, ni tacitement de la part de Charles le simple, la Couronne n'étoit saisie de rien au moment qu'abandonnant la lignée de Charles le simple, elle alla se placer sur la tête d'Hugues-Capet. D'où il résulte que la couronne n'avoit aucun droit sur le royaume de Lothaire, au moment de l'avènement d'Hugues-Capet au trône, ou il faut s'arrêter au traité de 870, qui contient une incorporation expresse d'une portion de ce royaume à la couronne de France.

APRE's cela, l'Auteur de la critique fera-t-il encore sa mauvaise comparaison du Roi de Pologne, STANISLAS-AUGUSTE, qui, quand même la couronne de Pologne eût pû dans aucun tems, acquérir quelques droits sur l'Electorat de Saxe, à quoi la notoriété publique résiste, en seroit perpétuellement exclus par les loix constitutives de l'Empire d'Allemagne, qui n'appellent à la succession des Electorats que les descendans mâles des premiers investis. Comparera-t-il Henri l'oiseleur, qui a pû, sans aucun obstacle, faire valoir les droits que la Cou-

ronne de Germanie avoit acquis en 870, sur une portion du royaume de Lothaire ? Osera-t-il encore faire parade d'une prétendue renonciation totale à ce royaume, en vertu de laquelle la couronne de Germanie acquerroit le tout en 927, & celle de France étoit sans qualité pour rien réclamer lors de l'avènement de Hugues - Capet au trône ?

M. G. pour répondre à la seconde question proposée par l'Académie de Metz, a établi, dans son Mémoire au sujet des Villes d'Allemagne, que la qualité d'*immédiates* pour quelques-unes d'entr'elles, est bien antérieure à l'obtention du titre d'*impériales*, & qu'il lui paroît d'après *Peutner*, *Reufner*, *Knipschild*, *Limnæus* & ses Commentateurs, qui ont écrit *ex professo* sur l'origine, les droits & les privilèges des Villes *impériales*; qu'il lui paroît, dis-je, que la Ville de Metz n'a obtenu son titre de Ville *impériale* que vers l'année 1162, quoiqu'elle eût été une des premières Villes *immédiates*. L'Auteur de la critique, en rapportant, d'après différens Compilateurs qu'il cite, quelques diplômes accordés par les Empereurs d'Allemagne, antérieurement à l'année 1162, à d'autres villes que celles dénommées par M. G. pour être les quatre premières *immédiates*; confond visiblement

l'époque de l'immédiateté, avec l'époque de l'obtention du titre d'*impériales*. C'est ce qui engage M. G. à lui apprendre, ou s'il aime mieux à lui rappeler, l'origine de ce qu'on appelle *Garde* en France, & *advocatie*, (*vogtey*) en Allemagne.

PERSONNE n'ignore que l'usurpation, plutôt que la concession, a introduit la patrimonialité des grands fiefs en Allemagne & en France. Sous les Carlovingiens, les Ducs & les Comtes étoient de simples Officiers chargés du Gouvernement des peuples, de l'administration de la justice, & de la direction des finances. Les Rois leur donnoient à titre de bénéfice, & par forme d'appointemens, la jouissance de quelque portion de leurs domaines. Insensiblement profitant de la foiblesse des Rois, ils s'érigèrent en Seigneurs particuliers des lieux, dont ils n'étoient auparavant que les Magistrats, usurpant les terres & la justice, & prêtant aux Rois un simple hommage.

QUOIQUE ces inféodations forcées dans l'origine & devenues légitimes par la possession, comprissent les domaines qui avoient appartenu aux Rois dans les provinces; cependant ils en exceptèrent celles des Villes & celles des Eglises, qu'ils vouloient conserver dans leur mouvance *immédiate*. Ces

exceptions peuvent se reconnoître en France & en Allemagne, à des caractères certains. Les vassaux *immédiats* de la Couronne avoient leurs cours féodales, ils tenoient des placités particuliers, où leurs barons & leurs pairs venoient prendre séance comme vassaux. Le vasselage étoit sur-tout caractérisé par le service militaire. Tous les vassaux étoient obligés de suivre leur Seigneur à la guerre, les Evêques eux-mêmes conduisoient leurs vassaux & leurs troupes au camp, pour combattre sous les ordres du Général. Chaque vassal *immédiat*, chaque Eglise *immédiate*, chaque Ville *immédiate* avoit sa bannière, sous laquelle marchaient ses vassaux & ses troupes. Les principes étoient uniformes, à cet égard, en France & en Allemagne; & cette uniformité a duré tant que le Gouvernement féodal a subsisté. Voilà l'époque où la *garde* en France, & l'*advocatie* en Allemagne, a pris naissance. La *garde* des Eglises cathédrales & autres de fondation royale, comme aussi celle des villes exceptées des grandes inféodations, n'est pas appuyée sur un simple privilège. Elle a son principe dans la fondation même dont elle dérive: elle n'est donc pas bornée à la seule juridiction, mais elle emporte avec elle l'exemption de toute autre mouvance,

que celle de la couronne ; au lieu que les privilèges, que des Eglises, ou des Villes non dépendantes de la mouvance immédiate de la Couronne peuvent avoir obtenus, soit pour être redimées des vexations des Seigneurs particuliers, soit pour avoir des Juges d'attribution, ne sont que des *sauve gardes* appellées en France lettres de gardes-gardiennes. Elles ne portent que sur la juridiction & non sur la mouvance : ces différences ont été sagement discutées par M. le Chancelier D'AGUESSEAU, dont l'Europe connoit les lumières, dans le 5e. tome de ses Oeuvres, p. 344.

Ainsi *la garde* ou *l'advocatie*, a été restreinte dans son origine, en France & en Allemagne, aux seules Eglises & aux seules Villes, qui étoient restées dans la mouvance immédiate de la couronne, c'est donc un droit féodal, car ce qui le restreint, doit nécessairement le caractériser ; aussi a-t-il été concédé souvent à titre de fief, il y en a un grand nombre d'exemples en Allemagne, & nous voyons qu'en France il a été demandé au même titre dès le règne de Hugues-Capet par Burckard, Comte de Montmorency, sur l'Abbaye de St. Maur. (*Voiez Dom Bouquet. Tome X. p. 351.*)

Il seroit donc nécessaire, que l'Auteur

de la critique prit la peine d'examiner, si les diplômes, dont il fait mention & sur lesquels il n'a peut être pas eu le tems de méditer, portent sur la mouvance; ou si ce ne sont pas plutôt des lettres de *sauvegarde* & d'attribution de juridiction, qui n'ont par conséquent aucun trait à la féodalité. En attendant il permettra de penser, que tout comme nombre d'Eglises dont les biens n'étoient pas pour cela dans la mouvance immédiate de la Couronne, ont obtenu dans différens tems des Juges Royaux, avec attribution de la connoissance de toutes leurs causes, il y a eu aussi des Villes, qui ont obtenu des privilèges de l'espèce de ceux qui ne portent que sur la juridiction, sans que de ces privilèges on puisse rien inférer relativement à la mouvance. Cette opinion est fortement appuyée de la doctrine des meilleurs Jurisconsultes allemands, qui distinguent les Villes d'Allemagne en trois espèces, favoir celles qui sont dans la mouvance immédiate de la couronne, appelées *Villes Impériales*, celles qui sont dans la mouvance des grands fiefs, appelées *médiates*, & celles, qui sans cesser d'être dans la mouvance de quelque grand fief, jouissent pourtant de certains privilèges relativement à la juridiction, ce qui leur

a fait donner le nom de *mixtes*. M. G. croit, que les seules Villes d'Allemagne, qui ont été consacrées lors des grandes inféodations, dans la mouvance immédiate de la Couronne, ont pu prendre la qualité de vraiment immédiates. Si successivement plusieurs autres Villes sont retournées dans la même mouvance, soit par la réunion de quelque grand fief, dont elles dépendoient, ou autrement, elles ne sont devenues immédiates, qu'occasionnellement. Tout comme il y a une infinité de vassaux, qui, d'arrière-vassaux qu'ils ont été, sont devenus vassaux immédiats, par la réunion du fief dominant au domaine de la couronne. Mais on fait une grande différence entre les vassaux qui ont toujours été immédiats & ceux qui ne le sont devenus que par la réunion du fief dominant. Ne doit-on pas faire la même différence entre celles des Villes, qui ont toujours été *immédiates*, & celles qui ne le sont devenues que par une réunion quelconque ? Voilà la raison qui a fait donner aux quatre Villes de Metz, Aix, Augsbourg & Lubeck, la qualité d'*immédiates par excellence*; parce qu'elles n'ont jamais été comprises dans les grandes inféodations. Et comme depuis qu'on se sert du titre de *Villes impériales*, ce titre n'est affecté

qu'aux Villes *immédiates* ; nous trouvons dans tous les Ecrivains qui traitent des Villes d'Allemagne , les quatre Villes ci-dessus , qualifiées d'*impériales par excellence*.

EN un mot , les privilèges qui ne portent que sur la juridiction , ne prouvent rien pour la mouvance. L'antériorité même de la concession du titre de *Villes impériales* , ne prouveroit rien pour l'antériorité de la mouvance. Donc l'Auteur de la critique , en produisant des privilèges antérieurs à l'année 1162 , en faveur d'autres Villes que celle de Metz , Aix , Ausgbourg & Lubeck , ne prouve point du tout une antériorité de mouvance. On ne voit donc jusqu'à présent , dans sa compilation , qu'un travail purement manuel.

A l'égard de la troisième question proposée par l'Académie de Metz ; l'Auteur de la critique se borne à deux observations qui ne touchent même point au fonds de la question.

1°. LE mot *cent-gericht* , dit-il , a toujours été restreint à la Jurisdiction criminelle. M. G. le renvoie à *Struvius* , qui dans son *histor. germ. period.* 3. §. 41. lui apprendra , que *centena* sous les Rois francs , étoit un degré de Jurisdiction ordinaire. Il le renvoie aux coutumes de Bourges & d'Anjou , qui lui prouveront que cet ordre

judiciaire avoit lieu en France comme en Allemagne; & que comme la juridiction du *Centenier* étoit inférieure à celle du Comte, elle étoit supérieure à d'autres juridictions, appellées *Décuries*, *Septènes* & *Quintes* (*Septend*, *Quintend*) Il le renvoie enfin au célèbre LINDENBROG, qui dans son *Glossaire*, aux mots *centena* & *centenarius*, lui rappellera celles des loix anciennes, qui prouvent invinciblement la même chose. Il n'a donc pas lû le *Codex legum antiquarum*, ou s'il l'a lû, il n'a pas pris garde qu'il n'y avoit pas alors de Juges ordinaires, dont la juridiction fût bornée aux matières criminelles; par une raison bien simple, c'est que sous les Rois Francs, l'estimation des délits se faisoit en argent, sans en excepter le parricide. Deux seuls cas étoient punis de la mort naturelle ou civile; mais il paroît que la connoissance de ces cas appartenoit aux Comtes, connus en divers lieux sous le nom de *Gau-gräffe*, (*Pagi comites*.) Les *Centeniers*, qui étoient leurs Lieutenans ou Délégués, étoient comme eux des Juges ordinaires, qui connoissoient de toutes les matières indistinctement. Ce n'est que par la suite, après que l'introduction du Droit romain eut fait naître une Jurisprudence nouvelle, pour la

punition

punition des crimes & des délits , qu'il fallut nécessairement faire des changemens dans l'ordre judiciaire , les Comtes devenus propriétaires des justices , dont ils n'avoient été que les Magistrats , affectèrent les matières criminelles à la Jurisdiction appelée *centena* , qui devint ainsi Jurisdiction d'attribution , de jurisdiction ordinaire , qu'elle avoit été ; ou pour mieux dire , cette jurisdiction ne cessa pas d'être ordinaire. Mais on en a distrait toutes les affaires purement civiles , qu'on a affectées en Allemagne à d'autres Tribunaux.

2°. L'AUTEUR de la critique prétend , qu'en traduisant littéralement le mot barbare , *parentela* , dont les Empereurs d'Allemagne se sont servis dans divers actes , pour dénommer les *paraiges* de la Ville de Metz. M. G. auroit trouvé le mot Allemand *geschlechter* , qui , suivant l'Auteur de la critique , est aussi la dénomination propre aux *familles patriciennes*.

A quoi M. G. répond , qu'il lui semble entendre le murmure , qui se seroit élevé à la lecture d'une proposition aussi impertinente , dans une assemblée de personnes instruites , qui savent que le mot *parage* ou *paraige* , a dans tous les tems été consacré à ces différens corps , collèges , tribus , ou bureaux

dans lesquels les habitans de la Ville de Metz sont divi'és. *Nous ne vous demandons pas, lui auroit-on dit, l'etymologie ni la valeur du mot tudesque, geschlechter, dont ni nous, ni nos ancêtres n'avons jamais fait usage. Mais comme nos parages, qui sont une partie de notre droit public, ont été qualifiés de parentela; nous avons droit de vous demander, quels rapports ces deux mots ont ensemble.* M. G. a cru avec les Du Cange, les Lindebrog, & autres excellens étymologistes, que le mot *parentela* devoit répondre à *parentage*, & que le mot *parage* est visiblement diminué & corrompu de *parentage*. Ceux qui sont versés dans nos antiquités, savent que dans le tems que tout le monde étoit jugé par ses pairs, il y avoit dans les Villes, ayant le droit de *Commune*, des *pairs bourgeois*, & que ceux qui avoient de différens ensemble, étoient toujours jugés par d'autres exerçans la même profession. Comme ils se faisoient une espèce de loi, de ne s'allier qu'entr'eux, on a très bien pû appeller les divers Corps ou Colléges, du nom de *parentages* ou *parages*; mais de prétendre que le mot latin-barbare *parentela*, répond exactement à ce qu'on entend aujourd'hui en Allemagne, par *familles patriciennes*, c'est une très grande absurdité. M. G. trou-

ve dans les statuts de la Ville de Sras-  
 bourg , l. 1. c. 41. ces mots, *der Kouf-  
 lute-geschlecht* : il défie l'Auteur de la cri-  
 tique de traduire ces mots autrement que  
 par ceux-ci, *la tribu, le corps des mar-  
 chands*. Ainsi *geschlecht*, dans l'origine n'est  
 pas une *famille Patricienne*. C'est véritable-  
 ment ce qu'on appelle à Metz *paraige*,  
 c'est-à-dire, une classe d'habitans compo-  
 sant comme une seule & même famille,  
 un seul & même *parentage*, par l'exerci-  
 ce d'une même profession. Mais dans la  
 suite, les habitans des Villes considéra-  
 bles s'étant multipliés, ces Villes elles mê-  
 mes ayant obtenu diverses franchises &  
 immunités, entr'autres le privilège pour  
 leurs principaux Magistrats, de porter des  
 armoiries, & d'en transmettre le droit à  
 leurs descendans, le mot *geschlechter*, a été  
 affecté aux familles descendantes de ces  
 principaux Magistrats, & on a donné aux  
 corps d'arts & métiers le nom de *Zünff-  
 te*. Voilà la véritable origine des *familles  
 patriciennes* d'Allemagne, qui au moyen  
 du privilège qu'elles ont de porter des ar-  
 moiries (ce qui leur a fait donner aussi  
 le nom de *Wappensgenossene*, ou *sigelmas-  
 sige*,) tiennent une espece de milieu entre  
 les chevaliers & le peuple. Mais à Metz,

où le langage tudesque n'a jamais été en usage, où par le mot *parentela*, on a toujours entendu les *paraiges*, il seroit neuf, qu'on y voulut confondre les familles patriciennes avec les *parentela* ou les *paraiges*. Nous ne savons pas, diroient les Messins, ce que vous entendez par *Geschlechter*, mais chez nous on n'a jamais connu que six *paraiges*, dont cinq étoient composés par les nobles & notables bourgeois, tandis que le peuple remplissoit le sixième.

Après cela M. G. croit devoir reprendre la licence de l'Auteur de la critique, qui se permet d'insulter à ceux des écrivains dont le narré simple & modeste ne cadre point avec ses idées. *Ruxner* Hérald d'armes de l'Empire d'Allemagne, sous le règne de Charles-Quint, obligé par le devoir de sa charge de vérifier, & de rédiger les actes des tournois de cet Empire, dans lequel les *Lunig*, les *Dumont*, les *Munster*, les *Bucelin* ont pu s'élever, où la noblesse d'Allemagne voit avec plaisir & confiance les noms de ses ancêtres, le rang qu'ils ont tenu dans les tournois, les distinctions, les punitions mêmes qu'ils y ont reçues, du travail duquel l'Empereur dit dans ses lettres, en forme de privilège qu'il fera d'une utilité notable pour le public ; *das uns seinem fleis*,

*damit er einen gemeinen nutzen furdern mag*; Ruxner, dis-je, est suivant l'auteur de la critique, un *impudent Ecrivain*. Il est à croire, que si l'Archevêque Jean de Magdenbourg, Primat de Germanie, qui a fourni à Ruxner des mémoires, Jean Comte Palatin du Rhin, Duc de Bavière, qui a reçu la dédicace de son livre, le Chancelier de Charles-Quint qui a scellé son privilège, Charles Quint peut-être lui-même, revenoient parmi nous, il est à croire, dis-je, qu'ils pourroient trouver quelque témérité dans cette expression. M. G. qui voit bien, qu'il a des talens & des connoissances, l'invite à en faire un meilleur usage pour la suite. C'est une chose déplorable, que les gens de lettres, au lieu de s'entr'aider de leurs lumières, semblent, en se faisant la guerre, vouloir rappeler l'ignorance & la barbarie. Quand on ne veut établir sa réputation que sur la critique, on court risque de n'acquérir que celle d'homme dangereux;

*Cum sibi quisque timet, quamquam est intactus;*  
 & odit. HORAT.

Il ne reste plus à M. G. qu'à faire voir  
 que si toutes ses propositions ne sont pas

démontrées , l'Académie qui a couronné son Mémoire, n'a entendu consacrer que celles qui le font.



EXTRAIT des *Régistres de l'Académie des Sciences & des Arts de la Ville de Metz.*

SEANCE PUBLIQUE du *Dimanche 18. Septemb. 1768.*

---

DANS le nombre des mémoires adressés à l'Académie pour le concours de la présente année, celui, dont est fait lecture lui a paru mériter la palme, que nos réglemens décernent à ces études instructives & solides, qui ont l'utilité publique pour objet....

M. GÖTZMANN ne s'est point écarté de la loi, que nous avons singulièrement prescrite, si ce n'est dans le préambule de son mémoire, qu'on pourroit peut être regarder comme un hors-d'œuvre, malgré l'érudition dont il est orné: mais l'excellente critique qui régné dans le corps de l'ouvrage, & les recherches curieuses &

favantes qui en font la base , surtout celles qui sur la troisiéme question développent & éclaircissent les anciens usages de nos ayeux. . . . .

Ce n'est pas , que l'Académie prétende adopter en entier l'un & l'autre des systémes présentés dans le mémoire couronné , & dans celui qui a obtenu l'*accessit* ; surtout sur les deux premières questions , qu'elle avoit proposé , & encore bien qu'elle connoisse les difficultés qu'elles offroient , & qu'ainsi elle ait dû , ou pû se contenter d'une vraisemblance historique , capable au moins de prévenir des erreurs , ou des anachronismes considérables ; cependant , & pour suivre la méthode qu'elle s'est imposée de ne jamais consacrer comme vrai , que ce qui peut l'être sans réplique , il est de son devoir de déclarer , qu'elle s'occupera dans un autre tems du soin d'approfondir un sujet , qui ne tient pas moins à l'histoire de la Province , qu'à l'histoire générale , & au droit public de la nation.

*Metz 4. Mars 1769.*

**J**'AI l'honneur de vous marquer, Monsieur, de la part de l'Académie Royale, la satisfaction que lui a donné votre Lettre du

10<sup>e</sup> du mois passé. Elle craignoit d'avoir troublé la vôtre, par le peu de restriction qu'elle a cru ne pouvoir se dispenser de faire, sur un travail, qui d'ailleurs avoit emporté tous les suffrages. Elle auroit désiré de vous voir jouir, sans aucun nuage du prix, qu'elle vous avoit décerné. Elle s'apperçoit, avec bien du plaisir, qu'il vous étoit dû à plus d'un titre, puisque vous réunissez, Monsieur, aux talens & à l'érudition, le plus grand désintéressement d'amour propre. Vous voulez mettre l'Académie de part dans les fruits de vos travaux, ce doit être l'effet de la qualité d'Associé-Correspondant, qu'elle vous a accordé d'un vœu *unanime*, avec le seul regret de n'avoir pas dans votre position présente, d'autre place à vous offrir, & elle me charge de vous assurer, que si vous étiez à Metz, elle chercheroit à vous attacher à elle, par des liens plus étroits.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DUPRE'S DE GENESTE, Secrétaire  
perpétuel.

à M. DE GÖTZMANN.



3 ENIGME.

**J**E suis un gentil animal :  
 Pour amuser & plaire , où trouver mon égal ?  
 A peu de chose près , à l'homme je ressemble ,  
 Oui , plus on me voit , plus il jemble  
 Que du même limon nature nous paitrit.  
 Pour la figure , pour l'esprit ,  
 Elle met entre nous si peu de difference ,  
 Que je puis me donner pour un être qui pense.  
 De l'homme presqu'en tout imitant les façons ,  
 Je me sers de mes mains avec bien plus d'adresse :  
 Comme lui je m'assieds , sur deux pieds je me  
 dresse.  
 Je marche , danse , saute ; enfin à ses leçons ,  
 Autant que je puis l'être , il me trouve docile.  
 Savoir me bien apprivoiser ,  
 N'est pas toujours chose facile.  
 Et pour ne rien vous déguiser ,  
 Par fois d'humeur un peu mutine ,  
 Je n'aime point que l'on m'obstine.  
 Souvent même on s'en trouve mal.

*A ces traits je connois ce gentil animal ,  
 Dira quelque Lecteur , que j' imagine entendre ,  
 C'est un sapajou . Point du tout .*

*Il est vrai qu'on peut s'y méprendre .  
 C'est donc la femme . Non : Ecoutez jusqu' au  
 bout .*

*De l'un j'ai toute la malice  
 Pour le caquet , pour le caprice .*

*A l'autre je ne cède point ,  
 De tous les deux je differe en un point ,  
 Une chaîne éternelle & forte  
 Gene toujours leur volonté .*

*Et malgré le collier que quelque fois je porte  
 Je jouis de ma liberté .*

LE mot de l'ENIGME du mois passé , est  
 COMPAS ; celui du LOGOGRIPE est  
 PSALTERION , où l'on trouve *lion , Paris ,  
 or , rose , lis , si , re , loi , Jo , Troie , talon ,  
 Arioste , Sénat , Platon , raison , Nil , Jonas ,  
 puon , santé , pion , pié , prison .*





*IV. PARTIE.*

LE NOUVELLISTE  
SUISSE,

OU

ANNALES POLITIQUES  
DE L'EUROPE.

---

DECEMBRE 1769.

---

*I T A L I E.*

**R**OME. On assure que le Général des Jésuites a ordonné à tous les Provinciaux Espagnols, de se tenir prêts avec leurs Religieux, à partir de Rome au premier avis, ce qui paroît annoncer une décision prochaine de cette grande affaire. La Répu-

blique de Gènes continue à faire fortifier ses deux rivières, ou côtes du Levant & du Ponent. Le Roi de Sardaigne fait pourvoir toutes ses places d'artillerie, & il en augmente les Garnisons. S. M. a donné ordre de préparer 12,000. lits.

CE qui se passe dans le pays des Monténégrins, devient chaque jour plus intéressant. Le Prince Dolgorucki a su tellement se les attacher, qu'ils l'ont élu pour leur chef, & qu'ayant marché à leur tête, ce Général s'est emparé d'un Fort situé dans la partie de la Dalmatie qui appartient aux Turcs. Il a assuré ces peuples que la Russie ne feroit aucun traité avec la Porte, sans y stipuler la conservation de leurs privilèges. Il se fait à Venise & dans d'autres ports de l'Italie des achats de bâtimens, d'armes & de munitions, tant pour les Monténégrins que pour les troupes que la flotte Russe doit à ce qu'on prétend débarquer dans cette Province & dans l'Albanie, dont les peuples suivent le même parti. S. S. n'a pas encore décidé si elle consentira que cette flotte passe l'hiver à Ancone. Le Roi de Naples a ordonné de la recevoir dans ses ports, au cas qu'elle s'y présente, en n'admettant cependant que trois vaisseaux à la fois, pour un mois seulement, & de lui

fournir des vivres, mais non des munitions de guerre. S. M. Sicilienne a aussi déclaré depuis peu que personne ne pourra jouir des bénéfices napolitains à moins qu'il ne réside dans les pays de sa domination.

Suivant des Lettres de Venise, le grand Seigneur a notifié au Baile de la République à Constantinople, qu'elle ait à se déclarer ou pour ou contre la Sublime Porte, S. H. voyant de mauvais œil les vaisseaux Russes parcourir librement la mer Adriatique, & chercher à piller les terres de sa domination.

On donne aujourd'hui pour certain que le Pape a déclaré sa dernière résolution par rapport aux Jésuites. Elle ne doit pas leur être favorable, puisque la correspondance entre S. S. & la cour de Portugal reprend son Cours, & que les Ministres des Maisons Royales de Bourbon sont rentrés dans leurs fonctions.

A N G L E T E R R E

**L**ONDRES. Des dépêches arrivées de Boston, portent que le peuple s'y est porté à de tels excès contre les Officiers de la douane, que ceux-ci ont été contraints de se réfugier au quartier général de la

garnison. Les marchandises que deux vaisseaux y avoient apporté d'Angleterre, ont été renfermées dans des magasins pour y rester en dépôt jusqu'à ce que les griefs des colonies ayent été redressés ; à défaut de quoi, on les renverra en Angleterre. Toutes les Villes & Provinces ont pris la même résolution. On assure que les premières matières qui seront mises sur le tapis, lorsque le Parlement aura repris ses séances, sont la révocation des Actes, dont les Américains se plaignent, & le rétablissement du droit des élections libres.

ON écrit de Philadelphie, que le Général Orelly est arrivé à la Nouvelle Orléans avec 4000 hommes, tant de troupes réglées que de Nègres, & qu'il a pris possession de la Louisiane, au nom du Roi d'Espagne. On mande de plus, que peu de jours après, il a fait arrêter & mettre en prison divers marchands françois, comme étant les auteurs de l'expulsion de la garnison espagnole précédemment envoyée dans ce pays-là ; & que la plûpart des François qui y étoient établis, sont résolus de quitter la Nouvelle Orléans, pour venir se domicilier à l'Est de la Mobile, où ils pourront avec le tems, former une colonie considérable. On ajoute enfin, que le plus grand nombre des Quakers établis dans la

Pensylvanie, se sont assemblés, & ont résolu *unanimentement*, de donner la liberté à tous leurs esclaves nègres, ne voulant plus donner l'exemple du despotisme & de la tyrannie. Ils ont même renvoyé en Angleterre, des marchandises arrivées depuis la convention faite entre les négocians de cette Province.

DES lettres de l'Inde, parlent d'un combat donné entre les troupes de la Compagnie, & celles de Hyder-Aly. Le choc a été vif & sanglant, les Européens y ont perdu plusieurs officiers & soldats; & cependant l'ennemi s'est retiré après l'arrivée du Colonel Smith & de toute l'armée. Depuis lors, l'Effex, Vaisseau de la Compagnie, a apporté l'agréable nouvelle, dont les Directeurs ont fait donner avis à tous les actionnaires, que leurs députés avoient conclu un traité de paix avec Hyder-Aly; en conséquence duquel tous les Forts & les établissemens enlevés de part & d'autre, seront restitués; les fraix de la dernière guerre supportés de par chacun des deux partis, les prisonniers relâchés, & la liberté rendue au commerce. Cette nouvelle n'a cependant pas fait hausser les actions.

IL est arrivé à Portsmouth, quelques vaisseaux de la flotte Russe, l'un d'eux de

74 canons, a échoué sur un banc de sable ; & s'est ensuite dégagé.

M. Elphinston est encore à Coppenhague, attendant quelques vaisseaux qui doivent former son escadre. La Cour a envoyé des instructions au Gouverneur de Gibraltar, sur la manière dont il doit se conduire vis-à-vis de l'escadre Russe qui y est attendue.

Il s'est tenu un Conseil à l'Amirauté après lequel on a expédié ordre aux Commissaires des divers chantiers dans plusieurs ports d'y tenir prêts à mettre en mer les vaisseaux de guerre qui s'y trouvent. La Cour se propose d'en composer une flotte de 14. vaisseaux & l'enrollement des matelots se fait avec autant d'ardeur que de succès.

Cinq membres de la Chambre des Communes ont présenté au Roi, une requête signée de 1800. francs tenanciers du Comté de Buckingham, qui s'expriment dans les termes les plus énergiques sur l'illégalité de la décision de cette Chambre par rapport à l'élection du Comté de Middelfex dont on a parlé.

F R A N C E

**P**ARIS. L'on assure positivement qu'il y aura une Escadre Françoise de douze vaisseaux de ligne en croisière dans la Méditerranée. La Cour de Pétersbourg ayant fait notifier à celle de Versailles l'envoi d'une flotte Russe dans la même mer, il lui a été répondu que la France sera toujours disposée à accorder à cette flotte tous les secours dont elle pourroit avoir besoin, sous la condition expresse néanmoins qu'il n'entreroit jamais plus d'un vaisseau à la fois dans ses ports, & qu'en cas de quelque accident fâcheux ses parages offrent assez d'autres aziles où la flotte pourroit relâcher & se mettre en sûreté. On prétend que la marine Françoise est portée actuellement à 80. vaisseaux de haut bord dont la plupart sont neufs, avec tous les agrez nécessaires.

M. Chardon Intendant de l'Isle de Corse & premier Président du Conseil Souverain, y a fait enrégistrer plusieurs Edits, Déclarations & Lettres Patentes relatives à l'administration de la Justice qui sera sur le même pied qu'en France, de-

même que les Officiers de Judicature & la Chancellerie. On parle d'établir dans cette Isle des familles Canadiennes répandues dans diverses provinces de France & leur donner des terres incultes à défricher.

LE Roi a créé par un Edit un nouveau Conseil Supérieur à S. Domingue & nommé tous les membres qui doivent le composer. Ils ont été tous installés dans leurs fonctions respectives par le Chevalier de Rohan Gouverneur de cette Isle. Il a été ordonné d'informer sur les troubles qui ont agité la Colonie & occasionné la disgrâce des précédens Magistrats envoyés & détenus en France. Le Parlement de Brétagne vient d'écrire à M. le Chancelier une Lettre très pressante pour le prier de solliciter de concert avec lui le retour des deux Procureurs - Généraux, Mess. de la Chalotais, qui, quoique déclarés innocens par S. M. Elle-même, souffrent encore la peine de l'exil & de la captivité.

### H O L L A N D E.

**L**A HAYF. S. M. Britannique avoit fait remettre à LL. HH. PP. un Mé-

moire contenant des plaintes de ce que la Compagnie Hollandoise établie sur les côtes de la Guinée, arrêtoit le commerce entre les Anglois & les Portugais. Il y a été répondu par des Lettres des Directeurs de cette Compagnie, qui prouvent qu'elle est en droit d'en user ainsi à l'égard de ces derniers, & même de ne leur permettre de commerce sur cette côte, qu'en payant le dixième de leur cargaison, & en se munissant d'un passeport des Hollandois.

· Le Ministère de Versailles, ayant témoigné que S. M. T. C. étoit surpris de ce que LL. HH. PP. différoient si longtems, de répondre à la notification qu'Elle leur avoit fait parvenir par son Ambassadeur à la Haye, au sujet de la Corse, on a déclaré que le délai de cette réponse ne devoit être attribué qu'à la constitution du Gouvernement dont on ne pouvoit prévenir les lenteurs : Que L. H. P. étoient fermement résolues d'observer les traités qui subsistent entre le Roi & la République, qu'il leur paroît que celui d'Aix-la-Chapelle est la base des possessions actuelles des Puissances de l'Europe, qu'elles espèrent & qu'elles souhaitent que la prise de possession de l'Isle de

Corse & sa réunion à la couronne de France n'apportent aucune altération au repos général de l'Europe. Qu'enfin elles n'admettront dans leurs ports aucun vaisseau ayant le pavillon Corse, mais qu'elles le regarderont comme un forban ou un pirate.

LE Ministre de Pologne a eu une conférence solennelle avec les Députés des Etats généraux.

L'AMBASSADEUR d'Angleterre ayant demandé au Ministère de Versailles le but de l'armement qui se faisoit à Toulon, on lui a répondu qu'il n'étoit destiné qu'à relever les vaisseaux qui étoient en station dans diverses parties de l'Europe.

### P O L O G N E.

**V**ARSOVIE. Dans les derniers *Senatus Confilium* qui se sont tenus, on a remarqué que le plus grand nombre de ceux qui y ont voix & séance, s'en sont absentés. La Cour a mandé plusieurs de ces Sénateurs, & en particulier le Vaivode de Kiovie, dans la vue de former une Confédération générale, & de tenir ensuite une Diète

sous son appui. C'est peut être dans ce dessein que l'on a proposé aux Russes d'évacuer la Pologne, sans cesser cependant de travailler à y rétablir la tranquillité & la liberté.

LA grande armée Russe s'est répartie dans des villages. Son quartier général sera à Tyne, à 4. lieues de Kaminieck. Le Prince Proforowski a poussé ses détachemens jusques à Bucharest, capitale de la Valaquie, ses troupes légères font des courses jusques au de-là du Danube, il est parvenu à couper toute communication de la garnison de Bender avec ce fleuve.

Des avis postérieurement reçus de l'armée, portent que le Général Comte de Panin a détaché le général Comte de Wittenstein pour aller investir cette place, dont la garnison est très affoiblie par la désertion. D'un autre côté la Cour de Pétersbourg a donné ordre de lever dans toute l'étendue de l'empire 50,000. recrues pour compléter l'armée & la flotte. Si l'on doit en croire des avis multipliés, le Général de Totleben a soumis la Circassie & la Géorgie, & il est actuellement occupé à faire le siège d'Erzerum, dans l'Arménie.

On confirme que toutes les Confédérations se réunissent aux environs de Cracovie. On affuroit même que le Colonel Drewitz qui avec son corps de Russes se flattoit de les dissiper avant l'hyver, avoit été lui-même surpris par les Confédérés & mis en déroute, dans le tems qu'il s'avançoit vers Cracovie & que ceux-ci s'étoient même emparé d'une fabrique d'armes; mais des avis postérieurs, disent au contraire qu'il a investi Cracovie, & s'en est rendu maître de nouveau. Ces Confédérations ont de plus nommé des Ambassadeurs pour se rendre en leur nom dans les Cours de Vienne, de Berlin, de Paris & de Constantinople.

L'on donne pour certain que les Cosaques - Zapora ont enlevé aux Tartares un grand nombre de chevaux & de bêtes à cornes, remporté sur eux un avantage considérable près d'Oczacow, & que le Comte Pannin a envoyé un corps de troupes contre cette place, dont on dit que la garnison n'est que de 1200. hommes. Des Lettres de Kamienieck assurent que les Turcs ont bruté les fauxbourgs de Bender, qui se trouve actuellement investi par les Russes.

Les Lettres de Varsovie du 27<sup>e</sup>. Nov. portent qu'on y a découvert un complot formé contre la personne Sacrée du Roi, qu'il devoit être mis en exécution dans peu de jours; que ce sont des Seigneurs de la première distinction qui en sont les auteurs, & que celui qui l'a révélé étoit du nombre des Complices,

L'Envoyé extraordinaire de la Cour de Londres auprès de celle de Pologne a déclaré que S. M. Britanique ne donneroit audience à aucun Ambassadeur de la République, à moins que le Ministre de Russie n'en ait fait lui-même la première proposition. Cette difficulté qu'on n'avoit pas prévue donnera lieu peut-être à un nouveau *Sénatus Consilium*.

R U S S I E.

**P**ETERSBOURG. On a chanté le 27 Octobre, le *Te Deum* dans cette Ville avec l'appareil ordinaire, à l'occasion de la conquête de la Moldavie, & l'on a envoyé aux Ministres de S. M. I. auprès des Puissances étrangères, la relation de cet important événement, laquelle porte en substan-

ce ; qu'à la suite d'un manifeste publié par le Prince GALLITZIN , au sujet de l'entrée des troupes Russes dans cette Province , le Lieutenant Général d'Elmpt avoit à la tête d'un corps considérable , passé le Niefter le 17 , & le Pruth le 18 , pendant que le Comte Proforowski , à la tête d'un détachement , le couvroit du côté de Bender , où une partie des forces de l'ennemi s'étoit retirée , qu'il étoit arrivé le 19 à Batouchan , dont les habitans avoient prêté serment de fidélité . & que s'avancant toujours à mesure que le Grand Visir précipitoit sa retraite , il étoit entré le 26 dans Jassy , capitale de toute la province , qui se trouve actuellement soumise en entier à la domination de S. M. I. La forme du Gouvernement y sera conservée , & les peuples continueront à jouir des mêmes privilèges qu'auparavant.

L'IMPERATRICE a ordonné de construire encore deux vaisseaux de guerre , l'un de 76 canons , & l'autre de 60. On a de même construit sur le lac Ladoga 12 galeres pour le service de la Méditerranée , qui se trouvent actuellement pourvues de tout ce qui leur est nécessaire pour l'exécution d'une entreprise formée dans l'Archipel.

## T U R Q U I E.

**C**ONSTANTINOPLE. A la suite de plusieurs Conseils tenus en présence du grand Seigneur, on a donné des ordres pressans de faire des recrues dans toutes les provinces Européennes de l'Empire, sans y comprendre 45, 000 hommes de Bosnie & d'Albanie, qui sont déjà sur pied. Il s'est tenu en particulier un Divan composé de tous les Gens de loix, avec les anciens Chefs de la milice, dans lequel le Grand Seigneur demanda s'il ne convenoit pas qu'il se mit en personne à la tête de ses armées; & quoique les Ministres d'Etat ayent été pour la négative S. H. persiste dans son dessein à cet égard.





## T A B L E.

<b>I. PARTIE.</b>	
<i>ANNALES Littéraires de la Suisse.</i>	
1. <i>La Palingénésie Philosophique</i> : 3 <sup>e</sup> .	
EXTRAIT.	p. 638
2. <b>PALEMON</b> , ou <i>Dialogue sur le Luxe.</i>	659
3. <i>Lettres sur la Médecine pratique</i> par <b>M. TISSOT.</b>	677
4. <i>Le Droit naturel</i> par <b>M. PILLI- CHODY.</b>	698
5. <i>Drames politiques</i> par <b>M. BODMER.</b>	703
6. <i>Abrégé de l'histoire sacrée</i> par <b>M. MALLET.</b>	711
7. <i>Avis sur les Oeuvres</i> de <b>M. ABAU- ZIT.</b>	713
<b>II. PARTIE.</b>	
<i>ANNALES Littéraires de l'Europe.</i>	
<b>ALLEMAGNE.</b> 1. <b>THE'RESE &amp; ELE'O- NORE.</b>	716
2. <i>Le MESSIE.</i>	724
3. <i>Oeuvres</i> de <b>M. de CREUTZ.</b>	725

<b>FRANCE. I. Les Oeconomiques par</b>	
<i>l'Ami des Hommes.</i>	726
2. <i>Almanach des Marchands.</i>	727
<b>III. PARTIE. Pièces fugitives.</b>	
1. <i>La gaieté Epitre par Me. de.</i>	729
2. <i>Suite de la réponse de M. GÖTZ-</i>	
MANN.	734
3. <i>Enigme.</i>	753
<b>IV. PARTIE. ANNALES Politiques</b>	
<i>de l'Europe.</i>	
<i>Italie.</i>	755
<i>Angleterre.</i>	757
<i>France.</i>	761
<i>Hollande.</i>	762
<i>Pologne.</i>	764
<i>Russie.</i>	767
<i>Turquie.</i>	769



